

## **Un regard renouvelé sur les gouverneurs de Bourbon : chansonniers et poètes**

Fabienne JEAN-BAPTISTE\*

Le Commissaire de marine Pierre-Philippe Thomas débarque à Bourbon en 1817. La colonie, retournée dans le giron de la France en 1815, revêt alors d'une importance nouvelle puisqu'elle est la seule colonie française dans l'océan Indien. Longtemps éclipsée par l'Île de France devenue après la conquête anglaise de 1810 l'Île Maurice, Bourbon avait pour vocation d'être le grenier à blé des Iles-Sœurs. Pour cela, elle doit être reprise en main par des hommes efficaces et compétents d'où le rôle majeur des gouverneurs qui découvrent une colonie laissée à l'abandon où tout est à construire et doivent composer également avec une nouvelle loi qui incurve le destin des Îles. La suppression de la traite, décidée par les Anglais en 1807, puis acceptée par le Roi de France Louis XVIII en 1817, bouleverse l'économie, la vie et les mœurs coloniales. L'abolition de la traite condamne à terme le système esclavagiste. Les habitants qui refusent cette interdiction de la traite se livrent à la traite interlope. Le gouverneur des années 1820 doit donc à la fois relever de nouveaux défis et satisfaire les colons tout en faisant appliquer les décisions de la métropole.

Pierre-Philippe Urbain Thomas s'installe à Bourbon avec un jeune domestique européen, Alexis Devallée, âgé de 21 ans<sup>1</sup>. Il

---

\* Docteure en Histoire contemporaine CRESOI. EA 12. Université de La Réunion.

prend, raisonnablement, les habitudes du monde servile puisqu'il achète trois esclaves pour tenir son intérieur. En 1819, il engage comme domestique un jeune esclave malgache de douze ans, Aza<sup>2</sup>. Puis il s'attache les services d'Adolphe, âgé de 23 ans, esclave créole et cuisinier. En 1822, il achète auprès de Marcelin Robert, un habitant de Sainte-Suzanne, l'esclave créole Pierre, manœuvre de 19 ans. Le sert également l'Indien libre François déclaré être son domestique dans le recensement de 1823<sup>3</sup>. Thomas et son personnel résident « dans le quartier de Saint-Denis », sans doute à proximité de son lieu de travail, l'Hôtel de gouvernement où demeure le commandant ou le gouverneur<sup>4</sup>. Thomas est affecté à Bourbon pour seconder l'administrateur dans les tâches judiciaires et économiques. Bien qu'il se présente dans son *Essai de statistique sur l'Île Bourbon* comme l'ordonnateur de 1818 à 1824, il est désigné dans les sources d'archives comme « le Commissaire de Marine<sup>5</sup> ». En tant que Commissaire de Marine, il a des tâches diverses : il surveille notamment les douanes et il réalise les communiqués du gouvernement local<sup>6</sup>. Aussi son nom apparaît-il ponctuellement

---

<sup>1</sup> ADR. 6 M 194. Recensement de Saint-Denis. 1823. T-Z. Le mot « européen », employé dans la colonie Bourbon dans les années 1820-1840 désigne ceux qui viennent de la métropole et qui s'installent dans l'île généralement dans le but d'y faire fortune. Sur le recensement de 1823, il est précisé qu'Alexis Devallée est Européen par opposition à François, Indien. Ils ont le statut d'homme libre et demeurent chez Thomas, répertoriés dans la case « Individus ne faisant point partie de la famille. » Un domestique libre et européen à Bourbon est dans les années 1820 assez atypique.

<sup>2</sup> ADR. 6 M 166. Recensement de Saint-Denis. 1819. S-Z.

<sup>3</sup> ADR. 6 M 194. Recensement de Saint-Denis. 1823. T-Z.

<sup>4</sup> ADR. 6 M 166. 6 M 194. Les recensements de Saint-Denis ne précisent pas l'adresse exacte de Thomas. Ajoutons que dans les divers documents compulsés dont les articles de presse, avis gouvernementaux et les correspondances du gouverneur, il est question du « commandant pour le roi », de « l'administrateur » ou encore du « gouverneur ». Nous utiliserons les deux dernières expressions

<sup>5</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique de l'Île Bourbon, considérée dans sa topographie, sa population, son agriculture, son commerce, etc...*, tome 1<sup>er</sup>, Paris, Selligie, Imprimeur-Libraire, 1828, p. 30. Voir la liste des ordonnateurs de l'Île Bourbon.

<sup>6</sup> Voici un exemple d'avis de Thomas. ADR. 4Mi 8. « AVIS OFFICIEL. COLLEGE ROYAL » daté « Saint-Denis, le 2 octobre 1819 ». signé « Le Commissaire de marine chargé des détails du service administratif.

dans les deux gazettes de l'île : la *Gazette de Bourbon* et la *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*<sup>7</sup>. Il a aussi contribué à l'éducation de petites filles en leur dotant d'une école primaire en 1818<sup>8</sup>. Thomas est par conséquent l'un des plus proches collaborateurs du chef de la colonie.

Durant son séjour à Bourbon, il travaille et côtoie successivement trois gouverneurs : Lafitte de Courteuil, en poste du 1 juillet 1817 jusqu'au 9 septembre 1818, Pierre-Bernard Milius, un gouverneur, réputé pour sa sévérité, en exercice du 11 septembre 1818 au 14 février 1821, et enfin l'administrateur Henri Saulces de Freycinet, qui commença son gouvernorat le 15 février 1821 et l'acheva en 1826, après le départ de Thomas, et dont les réalisations heureuses et bénéfiques le font aimer des habitants. Les colons témoignent de leur affection pour deux de ces chefs à travers des poèmes et des chansons. Si Lafitte du Courteuil ne suscite aucun poème, Pierre-Bernard Milius et Henri Saulces de Freycinet en revanche, inspirent les bardes créoles. Des vers flatteurs sont insérés dans un des deux organes de la presse locale naissante : la *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*. En novembre 1819 y sont publiés un ensemble de vers pour Milius et dans la même gazette de juin 1826 paraissent des couplets destinés à Freycinet. Ces vers, émanant de l'élite locale, diffusés par un journal pro gouvernemental, peuvent toucher une population influente telle que les riches négociants, les professeurs et les planteurs fortunés. Ces poésies, lues également des colons de condition modeste, sont une source littéraire peu exploitée qui

---

Thomas », *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 6 octobre 1819, n° 40, p. 4.

<sup>7</sup> Pour l'Histoire de la presse réunionnaise, lire : Karine TECHER, Mario SERVIABLE, *Histoire de la presse à La Réunion*, Sainte-Clotilde, ARS Terres Créoles, 1991, et, en particulier, « la généalogie de la presse réunionnaise » p. 84-113. La *Gazette de l'Isle Bourbon*, paraît pour la première fois en avril 1815 et devient le 28 mars 1835, *L'Indicateur Colonial*. La *Feuille Hebdomadaire* qui naît le 6 janvier 1819 dure jusqu'en 1856. Olivier CAUDRON, *Catalogue des périodiques réunionnais de 1791 à 1900*, Université de La Réunion, 1990, 79 p.

<sup>8</sup> Henri AZEMA, *Histoire de la ville de Saint-Denis et autres textes*, Saint-Denis, Grand Océan, p. 27.

offre des informations inédites sur la façon dont la société coloniale regarde l'action des gouverneurs Milius et Freycinet<sup>9</sup>.

Ces chansons qui ne tiennent qu'en quelques octosyllabes doivent susciter notre intérêt pour leur contenu très riche, même s'ils sont naturellement marqués par une forte subjectivité qu'il faut critiquer. Elles renferment en effet l'opinion des Créoles influents sur leur chef. Ces poèmes, s'ils sont ces documents qui donnent de la « chair aux mots » en dépeignant de façon vivante les personnes<sup>10</sup>, évoquent la politique et l'action des gouverneurs et la source poétique contient ainsi des apports historiques originaux. Dans quelle mesure ces petits textes, propagandistes et laudatifs, apportent-ils leurs « vérités<sup>11</sup> » ? Plus précisément, comment ces poésies suggèrent-elles au-delà de la louange aux administrateurs, la difficulté pour ces gouverneurs à exercer leur autorité à Bourbon et révèlent-elles la nature des rapports au sein des élites coloniales ? Telles sont les questions qui seront l'aiguillon de notre propos. Toutefois, pour que les apports de ces sources soient réels, il faut confronter les représentations qui en émergent à celles produites par d'autres témoignages, notamment par ceux laissés par les administrateurs eux-mêmes. Ces derniers restent des observateurs privilégiés et leurs écrits présentent l'intérêt d'avoir été les principales sources pour mesurer quelque peu les rapports entre les colons et les gouverneurs jusqu'en 1817, date de l'arrivée de Thomas et de l'émergence des poésies dans la presse de Bourbon.

---

<sup>9</sup> Fabienne JEAN-BAPTISTE, « Feuilletons et Histoire. Idées et opinions des élites de Bourbon et de Maurice dans la presse. 1817-1848 », thèse d'Histoire contemporaine sous la direction du Professeur Prosper EVE, 2010, Université de La Réunion, 704 p.

<sup>10</sup> Expression empruntée à Jacques Rancière (Jacques RANCIERE, *La chair des mots. Politiques d'écriture*, Paris, Galilée, 1998, p. 9-14) reprise et commentée par Antoine PROST : Antoine PROST, *Douze leçons sur l'Histoire*, Paris, Ed. Seuil, 1996, p. 273. L'auteur recommande, pour écrire l'Histoire, outre l'emploi des concepts à développer et l'impartialité dont il ne faut se défaire, de « donner de la chair aux mots. » Il écrit ainsi : « Mais il reste qu'il faut donner de la chair aux mots. » Bien des procédés y concourent. Les plus fréquents consistent à fournir à l'imagination du lecteur des points d'appui : c'est l'usage de petits détails apparemment inutiles, du recours à la couleur locale. ».

<sup>11</sup> Antoine PROST, *Douze leçons sur l'Histoire*, *op. cit.* p. 288. Antoine Prost rappelle que « les vérités de l'histoire sont relatives et partielles [...] ».

### Les écrits sur Lafitte du Courteuil : un gouvernement sans poèmes ni éloges.

Fraîchement débarqué en 1817, Hilaire Urbain Lafitte du Courteuil trouve des colons furieux contre son prédécesseur Jean-Baptiste Bouvet de Lozier. Premier gouverneur français de la rétrocession, ce dernier déçoit considérablement les habitants de Bourbon<sup>12</sup> et, tyrannique et avide, il s'attire leur haine<sup>13</sup>. Lors de la passation de pouvoir, Lafitte du Courteuil a quelques démêlés avec Bouvet de Lozier qui lui reproche, notamment, d'avoir publié les détails officiels de son installation dans la *Gazette de Bourbon*<sup>14</sup>.

Par la suite, le commandant Lafitte du Courteuil se heurte à l'ambitieux ordonnateur natif de Bourbon Panon Desbassayns de Richemont avec lequel il doit partager ses prérogatives. L'expérience de double gestion de la colonie s'avère être un échec et le séjour de Lafitte du Courteuil est écourté. Il ne demeure qu'un an et deux mois à Bourbon du 1<sup>er</sup> juillet 1817 au 9 septembre 1818, ce qui explique sans doute que cette figure intéresse peu les historiens qui étudient la querelle entre le Commandant et l'Ordonnateur sans vraiment distinguer les initiatives de Lafitte du Courteuil de celles de l'ordonnateur Desbassayns de Richemont<sup>15</sup>.

Pourtant, Lafitte du Courteuil se montre volontaire : dès le 1<sup>er</sup> septembre 1817, il rédige un rapport faisant état de ses

<sup>12</sup> Les causes de cette déception sont expliquées dans les *Souvenirs coloniaux*. Voir le présent volume aux pages 82-88.

<sup>13</sup> ANOM (Archives Nationales d'Outre-Mer) FM. SG. Réunion. C. 3. Lettre particulière de FCL Hoarau au Ministère sur la conduite despotique du gouverneur Bouvet de Lozier. Le Créole Hoarau dit combien les Bourbonnais, qui ont accueilli « avec cette effusion de cœur qu'inspire la joie la plus franche » ce gouverneur français, ont été déçus et floués. Il estime que : « [Bouvet de Lozier] se considère appelé non à gouverner des hommes libres, des français ; mais bien des bannis et des malfaiteurs. »

<sup>14</sup> ANOM. FM. SG. Réunion. C. 3. D. 22. Lettre de l'ordonnateur et commandant de Lafitte du Courteuil à la suite d'une protestation de l'ancien gouverneur Bouvet. 1<sup>er</sup> novembre 1817.

<sup>15</sup> Dureau REYDELETT, *Bourbon et ses gouverneurs, suivie d'une histoire de la commune de Sainte-Marie*, Saint-Denis, Imprimerie Cazal, 1978, p. 37. Dureau Reydellet ne dresse pas le portrait de Lafitte du Courteuil et résume son gouvernement en une phrase : « Il [Bouvet de Lozier] laisse provisoirement le gouvernement à Lafitte du Courteuil qui céda ensuite la place au baron Milius ».

observations à Bourbon<sup>16</sup>. Il note par exemple l'arrivée d'Européens avides soucieux seulement de s'enrichir, l'indélicatesse des Blancs pauvres ou Petits Blancs qui achètent les objets volés par les Noirs. Il déconseille également de poursuivre les actions sur Madagascar et, constatant l'absence de port à Bourbon, encourage, après s'en être référé à l'ingénieur en chef M. Partiot, la construction d'un port à Saint-Gilles. Ses premières observations dénotent également une grande lucidité chez cet administrateur qui veut revaloriser la colonie où en septembre 1817 « la misère en général est grande ». Son souci de bien faire est confirmé par la lettre faisant un bilan de la situation dans l'île qu'il écrit le 27 février 1818. Dans cette lettre, qui semble bien être de la main du général Lafitte du Courteuil, il énumère ses succès et ses insuccès, dénonce quelques défauts des Créoles et se plaint de la chaleur fort incommodante<sup>17</sup>. Par ailleurs, il confirme son intérêt pour sa tâche en répétant les idées de sa lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1817 : le problème des Blancs pauvres et l'urgence de construire un port à Saint-Gilles. L'administrateur est fier d'avancer un bon état des finances : « Nos finances sont dans un état satisfaisant<sup>18</sup> ».

---

<sup>16</sup> ANOM, FM. SG. Réunion. C. 60. D. 379.

<sup>17</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. La correspondance du gouverneur adressée au Ministre des colonies de décembre 1816 à août 1818 et conservée aux Archives Départementales de La Réunion, n'est malheureusement pas signée. Cette absence de signature est gênante au moment où la colonie est dirigée par deux chefs, Hilaire de Lafitte du Courteuil et Desbassayns de Richemont. Les dépêches gouvernementales sont sans doute recopiées par des secrétaires. Mais gageons qu'une large partie de cette correspondance est rédigée au nom du général Lafitte du Courteuil.

<sup>18</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. Cet apport financier résulte d'un excédent des droits de douane ; Bourbon profite de ce que les navires se détournent de l'Île Maurice : « un grand nombre de navires qui ont afflué à l'Île de France et qui n'y ayant pas trouvé un marché favorable, sont venus à l'Île Bourbon et nous ont approvisionné au-delà de nos besoins. »

<sup>18</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. Cet apport financier résulte d'un excédent des droits de douane ; Bourbon profite de ce que les navires se détournent de l'Île Maurice : « un grand nombre de navires qui ont afflué à l'Île de France et qui n'y ayant pas trouvé un marché favorable, sont venus à l'Île Bourbon et nous ont approvisionné au-delà de nos besoins. »

Le plus urgent pour lui est de rénover les bâtiments publics. Il explique :

« Nous [son collaborateur et lui] avons trouvé la plupart des bâtiments publics dans le plus mauvais état, presque tous avaient besoin d'être recouverts, nos premiers soins ont été donnés à leurs réparations, on continue ces travaux dont la dépense ne laisse pas que d'être considérable. »

Puis il ajoute : « Le seul ouvrage vraiment important que nous ayons entrepris, était le pont de la Rivière de Saint-Denis. » En fait, Lafitte du Courteuil préfère remplacer un véritable pont par un « radier », petit chemin ou passage creusé dans la rivière. Ce gouverneur, soucieux d'économie, mise davantage sur la réalisation de radiers que sur la construction des ponts<sup>19</sup>. Peut-être sur ce point l'administrateur manque-t-il de discernement et mésestime-t-il la force des eaux et le caractère parfois terrible de la nature bourbonnaise<sup>20</sup> ? Le général Lafitte du Courteuil fait construire de

---

<sup>19</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. Thomas montre aussi un intérêt profond pour les ponts et les radiers dans son *Essai...* (Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, chapitre « Ponts et radiers », vol. 1, p. 131-136) et dans les *Souvenirs coloniaux* (voir p. 106-107 dans le présent volume).

<sup>20</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur... Lafitte du Courteuil promeut les radiers et veut en couvrir l'île. Dans cette dépêche au Ministre, il annonce : « Toutes les dispositions sont prises pour commencer des travaux du même genre sur d'autres rivières, et j'ai l'espoir qu'avant la fin de 1818, huit sur dix radiers seront établis. D'après l'opinion de l'ingénieur en Chef, il n'y a guère que 2 ou 3 rivières qui nécessiteraient des ponts. » Or, dès 1822, à peine trois ans après le départ de cet administrateur et alors que Thomas demeure à Bourbon, le radier de la rivière de Saint-Denis est grandement menacé par les eaux. Le planteur de Sainte-Suzanne, Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble [1776-1838], qui tient très régulièrement son journal de 1811 à 1838, relate à la date du dimanche 17 mars 1822 : « Je suis parti ce matin pour Saint-Denis. [...] après dîner, nous avons été, Fortuné et moi, nous promener et voir les effets du tonnerre et de l'avalasse. [...] J'ai remarqué avec étonnement une roche énorme qu'a entraînée la rivière de Saint-Denis, jusque sur le bord du radier. Elle a été arrêtée par un des chandeliers de fer qui supporte le pont volant, mais l'a cassé par le bras et a, dans la secousse, mis ce pont dans une position oblique, sans cependant le rompre. On peut y passer. L'eau a passé par-dessus la lisse du pont. [...] [La rivière emporte la

nouveaux chemins, les communications étant essentielles en pleine expansion de l'industrie de la canne à sucre<sup>21</sup>. Lafitte du Courteuil se plaît à noter l'étonnement et la satisfaction des Bourbonnais devant l'émergence de ces voies de communications :

« [...] on continuera la confection des routes. Déjà ce travail est commencé, et la portion qui a été entreprise, ne laisse rien à désirer. [...] Les colons sont d'autant plus frappés de ce travail que jusqu'ici les routes n'étaient à bien dire que des sentiers, praticables seulement pour des hommes à pied et à cheval. À la vérité, le besoin n'en était pas senti ; les transports par charrois n'y étaient pas en usage : l'établissement des sucreries en a fait reconnaître la nécessité. Elle devient plus grande encore depuis l'abolition de la traite. Dans l'état actuel des routes, les transports sont tellement difficiles que le quintal métrique coûte 2 francs par lieu<sup>22</sup>. »

Dans sa dépêche au Ministre des colonies, Lafitte du Courteuil se vante de plaire aux colons. Toutefois, ceux-ci ne gardent pas de lui un souvenir durable et ne laissent aucun écrit, à notre connaissance, appréciant ses efforts pour améliorer les axes de communications sur l'île. Dans son bilan du 27 février 1818, après un état des travaux en cours, Lafitte du Courteuil note néanmoins avec franchise les retards et problèmes de la petite colonie. Il regrette par exemple la gêne de la population, l'« extrême rareté du numéraire », le manque de personnel et notamment de collecteurs d'impôts. Il pose la question du renouvellement des prêtres âgés à Bourbon. À la fin de sa lettre, il critique ouvertement l'inefficacité des mesures gouvernementales contre la traite interlope :

« Nos moyens de répression sont presque nuls, et ce qui prouve la difficulté d'empêcher ce trafic, c'est qu'il est encore plus actif chez les Anglais, quoiqu'ils aient plusieurs bâtiments constamment occupés à les réprimer. Je poursuis dans ce moment auprès des

---

case d'un Malabar] En général, la rivière a passé [sic] dans tous les emplacements qui bordent la rivière. »

<sup>21</sup> Les années 1810-1820 voient la transition économique de l'île. Bourbon « grenier à blé » devient une île à sucre qui s'ouvre à l'industrialisation.

<sup>22</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818.

tribunaux une contravention de ce genre, faites sur nos côtes par un bâtiment anglais qui a introduit 262 Noirs, malheureusement la fraude n'a été découverte qu'après le départ du navire et la dispersion des esclaves, ce qui laisse bien peu d'espoir de succès<sup>23</sup>. »

Ce compte-rendu du 27 février 1818 dévoile ainsi la conscience d'un gouverneur face à ses responsabilités et surtout l'étendue des travaux et actions à mener dans la petite colonie française. Il prouve bien que le gouverneur de 1818 doit mener de front les chantiers de la religion, de l'éducation, de l'amélioration des voies de communication et de la lutte contre la traite illégale. Mais le document dévoile aussi que Lafitte du Courteuil n'a pas l'étoffe du gouverneur qu'il conviendrait de donner à Bourbon. En dépit de l'abondance de projets qui l'animent, ce commandant, dès le début de sa lettre, ne peut dissimuler sa lassitude et sa fatigue. Hormis la chaleur et l'importance de la charge, il évoque les « tracasseries que j'ai éprouvées », faisant sans doute référence aux conflits avec son prédécesseur Bouvet de Lozier ainsi qu'avec l'ordonnateur Richemont Desbassayns<sup>24</sup>. Visiblement Lafitte du Courteuil ne peut travailler pleinement et sereinement à Bourbon, en raison, notamment, de sa mésentente avec Desbassayns de Richemont. Si elle ne transparait pas franchement dans la correspondance du gouverneur, une dépêche du 15 novembre 1817 témoigne de divergences décisionnelles. Le motif de la dépêche résumée dans la marge gauche expose leurs désaccords à propos d'un excédent d'argent dans le domaine militaire<sup>25</sup>. Le ministre doit trancher.

---

<sup>23</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818.

<sup>24</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. Le début de la lettre est la seule phrase où percent son découragement et sa lassitude : « La chaleur excessive du climat dans cette saison, le travail pénible qu'exigent tous les détails de ma place et plus encore peut-être, les tracasseries que j'ai éprouvées, ont singulièrement altéré ma santé, l'état presque habituel de souffrances, où je suis depuis deux mois, ne m'a permis que de donner mes soins aux affaires courantes et m'a empêché de vous rendre les comptes que je vous dois sur les différentes parties de mon administration. »

<sup>25</sup> ADR. 1 M. 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. Nous pouvons lire dans la marge : « Le Général et l'ordonnateur diffèrent d'avis sur la destination que doit recevoir

L'ordonnateur Desbassayns de Richemont, qui semble avoir rédigé cette lettre cherche cependant à montrer la concorde des deux chefs. Il conclut en effet ainsi sa requête :

« Cette circonstance est la première où M. de Lafitte et moi ont différé d'avis. Mais ce désaccord n'influe en aucune manière sur nos rapports. Je suis heureux de vous dire que nous continuons à être de la meilleure intelligence<sup>26</sup>. »

Mais la rivalité est profonde. Une lettre de l'ordonnateur Desbassayns de Richemont, datée du 18 mars 1818 et destinée au « Général Commandant pour le Roi », c'est-à-dire à Lafitte du Courteuil trahit l'antagonisme qui oppose les deux chefs.

« Monsieur le Commandant,  
Je charge M. Le Commissaire de la marine de répondre à la Lettre que vous m'avez écrite, ne présumant ce qu'elle renferme de pénible puisse me regarder. Les réclamations de M. Courson me paraissent justes et je donne ordre d'y faire droit<sup>27</sup>. »

Dans cette lettre, on voit également que le Commissaire de Marine Thomas apparaît comme un intermédiaire entre les deux chefs rivaux. Il semble satisfaire le général Lafitte du Courteuil aussi bien que Desbassayns de Richemont. Du 21 au 28 mars 1818, tandis que l'ordonnateur Desbassayns de Richemont visite Saint-Paul, Thomas le supplée consciencieusement. Il le tient informé des mesures prises par une correspondance régulière. Il doit, entre autres, rassembler les rapports de services et les annoter, s'occuper de la distribution d'arack aux troupes chargées de la police des

---

[l'excédent ?] en caisse du bataillon d'Angoulême. L'Ordonnateur pense qu'il doit être employé à payer les draps et autres fournitures et récemment faites. Le G<sup>ral</sup> croit qu'il doit être partagé. On attend les ordres du Ministre. » Lettre du 15 novembre 1817.

<sup>26</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. Lettre du 15 novembre 1817.

<sup>27</sup> ADR. 1M 511. Correspondance de l'ordonnateur adressée aux administrateurs, en métropole dans les pays étrangers. Correspondance adressée aux administrations et particuliers locaux. Juillet 1817-mai 1818. Lettre du 18 mars 1818.

quartiers, censurer la *Gazette de Bourbon*<sup>28</sup>. Dans son compte-rendu du 27 février 1818, et escamotant sa querelle avec l'ordonnateur Desbassayns de Richemont, le gouverneur Lafitte du Courteuil loue d'ailleurs « le zèle et l'assiduité » de ses officiers et jeunes collaborateurs :

« Dans les mesures d'ordre et d'économie que j'ai prescrites, j'ai été parfaitement secondé par les officiers et employés des différentes administrations. Je n'ai qu'à me louer du zèle et de l'assiduité qu'ils ont montrés.

Le personnel de ces administrations se compose en majeure partie de ces jeunes gens auxquels on peut désirer plus d'expérience, mais non pas plus d'honneur et de probité<sup>29</sup>. [...] »

L'éloge concerne probablement Thomas, fonctionnaire âgé de 41 ans. En revanche, Lafitte du Courteuil, s'il tait son inimitié avec l'ordonnateur, dénonce l'arrogance de certains employés et encourage le renouvellement des équipes par l'apport de personnels venus de métropole. De cette rivalité, l'ordonnateur sort gagnant. Étant natif de Bourbon, il dispose d'un réseau amical et familial qui l'aide à s'imposer face à Lafitte du Courteuil. Plusieurs colons respectés, comme les membres de la famille Hubert auxquels Thomas consacra de longues pages dans ses *Souvenirs coloniaux*<sup>30</sup>, félicitent Desbassayns de Richemont pour l'obtention d'un grade si élevé dans l'administration et saluent par là même l'ensemble de sa carrière<sup>31</sup>. Le 30 août 1817, la réponse de l'ordonnateur créole à Joseph Hubert de Saint-Benoît et à son frère

<sup>28</sup> ADR. 1 M 551. Correspondance de l'ordonnateur... Lettre du 18 mars 1818.

<sup>29</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur... Lettre du 27 février 1818.

<sup>30</sup> Dans les *Souvenirs coloniaux*, voir le chapitre « Joseph Hubert : un colon exemplaire » aux pages 140-147.

<sup>31</sup> Michel VERGUIN et Mario SERVIABLE, *Le dictionnaire biographique de La Réunion*, Sainte-Clotilde, ARS Terres Créoles, Editions Clip, 1993, p. 62. Philippe Desbassayns-Panon, Comte de Richemont, est l'un des fils de Madame Desbassayns, dont la figure est étudiée plus loin.

Hubert Montfleury de Saint-Joseph témoigne des liens étroits qui unissent l'ordonnateur aux Créoles d'autorité de Bourbon.

« Il ne fallait rien de moins que la multiplicité d'occupations dont j'ai été accablé depuis mon arrivée pour ne pas répondre plutôt à la lettre infiniment obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. [...] Je sens tout le besoin que j'aurais des conseils de personnes de votre Caractère et de votre expérience, surtout dans les commencements d'une administration qui présente tant de maux à réparer et tant de choses utiles à créer<sup>32</sup>. »

[A Hubert Montfleury]....

« Monsieur, N'attribuez pas, je vous prie qu'à mes préoccupations, les remerciements tardifs que j'ai l'honneur de vous offrir pour tout ce que vous avez bien voulu me dire d'aimable et de flatteur au sujet du choix que sa Majesté a daigné faire de moi comme administrateur de la colonie. Si j'ose concevoir quelque confiance en entrant en fonctions, je le dois surtout à l'attente où je suis que je trouverai chez les colons un véritable désir de seconder mes efforts qui tendront toujours au Bonheur de la colonie. C'est surtout des personnes de Votre caractère et de votre expérience que j'espère être aidé dans mes travaux et je me flatte que je n'aurai pas compté en vain sur votre assistance particulière.

Les Bourbonnais sont fiers d'être dirigés par un des leurs et la double tête du pouvoir ne profite pas à Laffite du Courteuil. En fait, tout gouverneur des années de la Restauration se heurte à une population dont une partie, lors de la période révolutionnaire, nourrissait des idées d'autonomie<sup>33</sup>. Lafitte du Courteuil dans sa lettre au gouverneur du 27 février 1818 perçoit d'ailleurs bien cette insoumission créole. Parlant des maires de la colonie, Créoles fortunés qui exercent cette fonction sans être rémunérés, il constate ainsi :

---

<sup>32</sup> ADR. 1 M 511. Correspondance de l'ordonnateur... Lettre du 30 août 1817.

<sup>33</sup> André SCHERER, *La Réunion*, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 1990, p. 37-40. L'ensemble des *Souvenirs coloniaux* montre explicitement cette problématique.

« [...] comme ce dernier [service] est gratuit, ils apportent dans leurs rapports à l'administration cet esprit d'indépendance qui fait la base du caractère de ceux qui habitent les Colonies, ce qui place l'administration dans une position fâcheuse. Si elle les rappelle à l'exécution de leurs devoirs, ils s'offensent du plus léger reproche<sup>34</sup>. »

Le gouverneur Lafitte du Courteuil donne un avis juste sur les Colons, admettant leur tiède sympathie pour le régime de la Restauration, leur « esprit fondeur », mais aussi leur grande difficulté économique. Il conclut sa dépêche du 27 février 1818 sur « la situation des esprits » :

« [...] la généralité des colons se rallie au Gouvernement constitutionnel ; les haines et les animosités qu'on avait cherché à fomentier parmi eux, s'apaisent de jour en jour ; [...] s'il est des hommes qui n'apprécient pas dans toute leur étendue, les bienfaits que le Roi a assurés à cette colonie, il ne faut l'attribuer qu'à cet esprit fondeur qui a toujours existé ici, et peut-être aussi à l'état de gêne dans lequel se trouve un grand nombre d'individus<sup>35</sup>. »

Thomas, plus de dix ans après, s'exprimera en des termes assez proches dans son *Essai* :

« Ces hommes sont bien faits, robustes, courageux, mais pleins d'orgueil, de vanité, de susceptibilité. On remarque généralement en eux une candeur, une équité, une loyauté, une résignation admirables ; mais doux et tranquilles quand ils sont livrés à eux-mêmes, ils sont les plus faciles à exaspérer quand on blesse leur amour-propre, quand on semble ne pas avoir pour eux tous les égards auxquels ils prétendent avoir droit, quand ils peuvent supposer l'intention de nuire à leur propriété, d'attenter à leur liberté. Du reste ils ont conservé, avec une religieuse constance, un attachement filial pour la France<sup>36</sup> »

---

<sup>34</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. Lettre du 15 novembre 1817.

<sup>35</sup> ADR. 1 M 300. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des colonies. Décembre 1816-août 1818. Lettre du 27 février 1818.

<sup>36</sup> P. Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique de l'Île Bourbon...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 160.

Cet esprit fondeur, perçu par Lafitte du Courteuil et Thomas, trouve son origine dans l'histoire des premiers colons et dans les relations difficiles qui les opposent aux premiers gouverneurs. Si Étienne Regnault le premier gouverneur se révèle être efficace, il est aussi dominateur –il prend le titre de vice-Roi-, et le deuxième commandant de La Hure est si autoritaire qu'il provoque la répulsion et la fuite des colons vers le sud de l'île. Son successeur rappelle au moyen d'une conque les habitants sur Saint-Denis<sup>37</sup>. La dureté de certains administrateurs récents, comme Bouvet de Lozier, a réveillé aussi cette répugnance originelle envers le pouvoir du gouverneur, perçu comme un roitelet éloigné de la métropole.

Suggérés par les écrits administratifs, ces sentiments s'expriment aussi dans des poésies. Les habitants de Bourbon cultivent en effet le goût des chansons, petits poèmes accompagnés d'un air à chanter. Des créoles en composent entre amis, lors des repas et ces vers peuvent porter sur les gouverneurs et leur entourage. Dès 1812, un camarade du planteur de Sainte-Suzanne De Lescouble conçoit une chanson sur M<sup>me</sup> Keatings, la femme du gouverneur anglais Keatings<sup>38</sup>, mentionnée dans le journal de De Lescouble. Les Créoles aiment donc écrire mais leurs vers, comme ceux que venons d'évoquer, s'ils ne sont pas publiés ou s'ils ne trouvent de supports fiables, nous échappent définitivement.

Les chansons sont en revanche destinées à être imprimées dans les gazettes de Bourbon, véritables « archives » des poèmes. Celles-ci émergent véritablement, avec la *Gazette de Bourbon*, à compter de 1817 puis la *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon* à partir de 1819, au moment du départ de Lafitte du Courteuil. Les deux journaux, qui émergent à peine dans une île qui manque de publicistes, lus et censurés par les officiers de la monarchie (Thomas s'applique

---

<sup>37</sup> Dureau REYDELLET, *Bourbon et ses gouverneurs... op. cit.*, p. 9-11.

<sup>38</sup> Jean-Baptiste RENOYAL DE LESCOUBLE, *Journal d'un colon de l'Île Bourbon*, volume 1. 1811-1825, Paris, L'Harmattan et Éditions du Tramail, 1990, p. 42. « Samedi 2 mai 1812. [...] J'ai soupé chez [Melle Cambon] et ai causé avec Brunet et L'Apassade qui m'ont donné de certains vers pour Md Keatings. ».

même à cette tâche<sup>39</sup>), écartant tout texte critique et irrévérencieux à l'encontre du gouverneur ou de ses assistants, diffusent surtout des ordonnances gouvernementales, des nouvelles de France et d'Europe, des avis et annonces, les arrivées et départs des navires et la rubrique « Bureau du Marronnage » informant des esclaves marrons retrouvés. Les poèmes sur Bourbon sont encore rares, mais évoquant la vie à Bourbon ou une personnalité de l'île, ils sont généralement en lien avec une actualité.

La censure de gazettes n'explique cependant pas seule l'absence d'écrits ou de poèmes sur Lafitte du Courteuil. À cette date, les colons en 1818 n'osaient peut-être pas encore écrire ouvertement sur le gouvernement local dans une presse qui est à la fois soumise au pouvoir et naissante. Surtout, ils pouvaient être déroutés par le duo discordant formé par le général Lafitte du Courteuil et l'ordonnateur Desbassayns de Richemont. S'ils montrent une préférence affichée pour l'ordonnateur créole, ils ne peuvent éviter de courir à la désapprobation de Lafitte du Courteuil. Enfin, Lafitte du Courteuil n'est pas resté suffisamment longtemps pour marquer les esprits. Excédé par les contraintes, il préfère demander son rappel<sup>40</sup>. Et, dans ce court laps de temps, il n'a pas vraiment accompli d'œuvre importante. Or, les personnalités secondaires retiennent peu l'attention des colons lettrés et Thomas cite à peine Lafitte du Courteuil dans son *Essai de Statistique*. Il insiste sur le fait que la colonie a surtout besoin d'un chef unique et non d'un pouvoir à deux têtes. Aux chansonniers bourbonnais qui envoient leurs textes aux rédactions des journaux, il faut aussi des hommes qui forcent l'admiration, qui suscitent des émotions fortes ou qui créent un événement : Pierre-Bernard Milius puis Henri Saulces de Freycinet sont de ceux-là<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> ADR. 1 M 511. Correspondance de l'ordonnateur... Lettre du 18 mars 1818. Rappelons une des consignes de l'ordonnateur Desbassayns de Richemont : « [...] En mon absence vous censurez l'épreuve de la Gazette. Vous voudrez bien veiller à ce que l'imprimeur du roi travaille [*sic*] aux objets les plus urgents. »

<sup>40</sup> P. L. ROQUES, *La vie politique à Bourbon. Les institutions et les hommes, op. cit.*, p. 17.

<sup>41</sup> Pour la fiche biographique de Milius, lire : Michel VERGUIN, Mario SERVIABLE (dir.), *Dictionnaire biographique de La Réunion*, n° 3, Edition du Clip, ARS. Terres Créoles, 1998, p. 147.

### Le gouverneur Milius chanté par ses partisans.

Le gouverneur Milius à la personnalité affirmée et aux mesures judicieuses pour la colonie a fait l'objet d'articles et de réflexions intéressantes<sup>42</sup>. L'historien Jean Farchi lui accole l'image terrible de l'administrateur qui commande « un nerf de bœuf à la main<sup>43</sup> », corrigeant lui-même les subalternes corrompus ou vils. Si sa réputation de gouverneur fouettard est tenace dans l'historiographie, la *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon* du 17 novembre 1819 propose en revanche, dans les vers et couplets qui s'intercalent dans l'éditorial en pages 1 et 2<sup>44</sup>, un regard flatteur qui met en avant un homme malade, aimant, aimé et sensible, qui doit beaucoup à l'intérêt qu'il manifeste pour l'île dès sa nomination.

Pierre-Bernard Milius en fonction à Bourbon depuis septembre 1818 entreprend effectivement, de sa propre initiative, le tour de l'Île du 8 août au 11 novembre 1819<sup>45</sup>. La tournée du gouverneur ne semble pas être à cette date une obligation et l'inauguration de cette institution par Milius<sup>46</sup> allait frapper les esprits. Durant sa

---

<sup>42</sup> Prosper EVE, « Le respect de l'autorité de l'Etat à Bourbon : le cas du gouverneur Milius (1818-1821) », *Revue Historiques des Mascareignes. Les Mascareignes et la France*, Revue de l'Association Historique Internationale de l'Océan Indien (AHIOI), Saint-André, Graphica, 1<sup>ère</sup> année, n°1, juin 1998, p. 99-111 ; Hubert GERBEAU, « Milius et l'Océan Indien. Un despote éclairé au temps de la Restauration », *Le Cabinet des Curiosités. Mélanges offerts à Claude Wanquet*, textes réunis par Claude Wanquet, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 51-69.

<sup>43</sup> Jean FARCHI, *Petite histoire de l'Île Bourbon*, Paris, PUF, 1937, p. 183. Selon Farchi, il fouette par exemple son gérant d'artillerie, qui le volait.

<sup>44</sup> ADR. 4 M 18. *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 17 novembre 1819, n° 46, p. 1-2.

<sup>45</sup> Ce Tour, à travers une lettre inédite, est l'objet d'une partie des *Souvenirs Coloniaux*. Voir dans ce volume pages 103-123.

<sup>46</sup> Adrien d'Épinay, *Réponse de Mr Adrien d'Épinay à un écrit intitulé : Avis du gouvernement signé Géo. F. Dick, secrétaire colonial daté du 9 décembre 1835, et publié dans la gazette officielle du 12 du même mois*, Imprimerie du Cernéen, 1835, 120 p. Le Mauricien Adrien d'Épinay hostile au gouvernement anglais de son île, admire celui de Bourbon : « Le gouvernement de France a tellement senti combien il importait que les Gouverneurs s'assurassent de tout, par eux-mêmes, qu'il leur en a fait un devoir. À Bourbon, la loi veut que le Gouverneur parcoure l'île, au moins une fois par an. » Toutefois, Milius a un précurseur : l'ordonnateur Desbassayns de Richemont dans sa lettre du 30 août 1817 à Saint-Joseph prévoyait aussi une « tournée dans l'île » : « [...] je

ournée, Milius continue sa correspondance au Ministre des Colonies : il écrit une dépêche le 25 août 1819 de Saint-Paul, une autre le 9 septembre de Saint-Gilles, le 26 octobre de Saint-Joseph et le 5 novembre de Sainte-Suzanne. Le 9 novembre 1818, de retour à Saint-Denis, il annonce dans son courrier au Ministre :

« Je me propose très incessamment d'adresser à V.E la relation de mon voyage et j'ose me flatter qu'elle y trouvera de nouveaux motifs de louer du Choix qu'elle a bien voulu faire de moi pour un premier essai d'un pouvoir sans partage, le seul qui convienne à une Colonie éloignée de la métropole par un espace de près de 400 lieues<sup>47</sup>. »

Il tient parole et il rédige un volumineux document relié, augmenté de rapports sur les travaux ou sur les moyens de défenses, illustré de cartes et plans et titré *Voyage autour de l'Île Bourbon du Baron de Milius. 1819-1820*. Cette masse d'informations portant sur des thèmes divers tels que la nature, les Noirs du Roi ou encore les bâtiments, les habitants et les richesses des différents quartiers, révèle un administrateur consciencieux, indubitablement amoureux de la colonie et soucieux de son développement<sup>48</sup>. Ce voyage du Commandant pour le Roi presque inédit est relaté à travers ses étapes les plus marquantes, dans de petits articles de la *Feuille Hebdomadaire*. Le premier article répète les motivations du Commandant pour le Roi, instigateur de ce voyage :

---

sens combien ce voyage est important pour mettre à même d'apprécier les besoins des différents quartiers. Le vôtre [Saint-Joseph] est dans une situation bien peu heureuse.» Voir ADR. 1 M 511. Correspondance de l'ordonnateur... Lettre du 30 août 1817.

<sup>47</sup> 1M 304. Correspondance du gouverneur adressée au Ministre des Colonies. Août-décembre 1819. Lettre du 9 novembre 1819.

<sup>48</sup> ANOM. FM. SG. REU. C 462 D 5235. Voyage autour de l'Île Bourbon du Baron de Milius. 1819-1820. Il trace de sa main une carte légendée ainsi : «Profil de l'Île Bourbon. Sur lequel j'ai indiqué par un trait jaune la route que j'ai suivie lorsque j'en ai fait le tour. Les lignes rouges marquent la position des batteries. B. Milius.»

« Depuis longtemps, M. le Commandant et administrateur pour le Roi, projetait de visiter les différents quartiers de la Colonie ; parti de Saint-Denis, le 8 août, il est arrivé le 11 à St Paul ; il a employé ces deux jours à reconnaître la baie de la possession, la pointe des Galets, et à parcourir, les habitations de cette partie de l'île : il a examiné ce qu'il convient de faire [...] C'est un père qui visite ses enfants, nous devons tout espérer de sa présence au milieu de nous<sup>49</sup>. »

La dernière phrase de l'article est élogieuse. Elle contribue à diffuser l'image d'un gouverneur, père de famille, une idée récurrente dans les vers publiés dans la *Feuille Hebdomadaire*<sup>50</sup>. L'éditorial propose également cinq chansons ou extraits de vers, de diverses longueurs. Nous ne retenons pas les quelques vers du Colonel Maingard chantés respectivement à Saint-Gilles et à la Rivière d'Abord en raison de leur caractère très concis. En revanche, on doit s'attarder sur « Couplets pour le Général Milius c'est-à-dire *Melius*... », de M. Lacour et sur « Le Retour », texte signé par le colonel Maingard qui mettent l'accent sur les bienfaits et les actions de l'administrateur. La dernière pièce de vers « Couplets de retour » suscite surtout de la curiosité. Elle est en effet composée par Milius lui-même qui révèle son penchant pour les lettres<sup>51</sup>. Il convient d'ajouter que le pouvoir local par l'intermédiaire de l'administrateur entretient des liens tenus avec la jeune presse de Bourbon : la *Feuille Hebdomadaire* est ainsi sous le patronage de Milius<sup>52</sup>. De ce fait, la publication de ces vers a donc un but politique : véhiculer une image plus douce et paternelle du gouverneur Milius. Car, depuis septembre 1818, Pierre-Bernard

<sup>49</sup> ADR. 4 MI 8. « Ile Bourbon », *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 18 août 1819, n°33. p. 5.

<sup>50</sup> Voir annexe 1. À chaque extraits de poèmes, il est bon de se reporter à l'annexe correspondante. Relevons le réseau lexical du père et de la famille dans deux des chansons à la gloire de Milius. Poème de Lacour : « Semblable au père de la France. » v. 10 ; « Comme un père dans sa famille » v. 16 ; « Le père de la colonie » v. 32. Poème de Milius : « Je me retrouve encor dans ma famille » v.7. « Je fus chez mes autres enfants. » v. 25.

<sup>51</sup> P. L. ROQUES, *La vie politique à Bourbon, op. cit.*, p. 76. Voir la note 76. Selon Roques, dès 1818, le Commandant Milius aurait signé des articles dans la *Gazette de Bourbon*, des articles consacrés au sucre.

<sup>52</sup> Henri AZEMA, « Le journalisme à Saint-Denis », *Académie de La Réunion*, volume 2, 1915-1916, p. 145.

Milius manifeste maintes fois aux habitants de Bourbon sa fermeté et sa rigueur. Il combat avec énergie la traite interlope, ce qui lui vaut la méfiance des colons. Il crée le 7 octobre 1818 un corps de gendarmerie et punit les membres des milices, Créoles comme Européens paresseux ou corrompus, réquisitionne les Noirs des colons, pour la construction des routes. Ces mesures et son caractère intransigeant déplaisent aux colons qui le jugent despotique. En novembre 1819, la tournée puis les poèmes sont l'occasion aux administrés et à ce chef de se rencontrer et de nouer des échanges moins conflictuels. Milius revient d'ailleurs de son tour de l'île changé voire ébranlé. Dans « Couplets de Retour » l'administrateur remerciant les habitants pour leur accueil, fait preuve d'émotion. Aussi dans cet éditorial, sont imprimés des vers de l'élite locale pour l'éloge du gouverneur, et en réponse, les vers du gouverneur aux colons. Au premier abord, ces chansons, émanant de la « famille » gouvernementale, semblent être sujettes à caution. Toutefois, la critique historique permet de départager les images fausses des informations véridiques, démontrant par là même que ces vers dévoilent souvent correctement et rigoureusement les faits. Les chansonniers Lacour et Maingard ont ouvertement tendance à édulcorer le déroulement de ce voyage en se livrant à des descriptions aussi flatteuses qu'exagérées. Dans « Le Retour », Maingard évoque ainsi aux vers 3 et 7 « les plaisirs du voyage », « les charmes du séjour ». Dans ses couplets, Lacour dévoile « le cortège touchant » (v. 17) où se démarquent « un prélat pieux et savant » (v. 19), « un docteur, Apollon nouveau (v. 21), « des artistes de toutes classes », « un guerrier favori des grâces » (v. 24). Ces deux chansonniers veulent faire croire à une tournée agréable, sans accros. Lacour en particulier semble dépeindre un Roi et sa cour itinérante. Milius en personne qui révèle sa maladie durant la tournée, à travers ses vers:

8 « Une douloureuse souffrance

9 M'arrêtait dès mes premiers pas. [...] »

L'administrateur est donc malade depuis avril 1818 et, dans son *Voyage autour de l'Île Bourbon...*, il rappelle son état déplorable pendant le tour de l'île :

« J'ai déjà observé à Votre Excellence que j'ai entrepris ce voyage dans un état de convalescence mal affermi ; j'avais trop compté sur mon zèle et sur mon courage. Les fatigues auxquelles je m'étais livré trop tôt me firent faire une rechute qui faillit me coûter la vie. Je fus à toute extrémité à Saint-Paul<sup>53</sup>. »

Dans le quartier de Saint-Paul, il reçoit les soins de M<sup>me</sup> Desbassayns. Il reste quelques semaines alité. « Ce ne fut que le 10 octobre que je pus [Illisible] mes forces ne me permirent pas de monter à cheval, je dus me faire porter en palanquin, et d'avoir [...] le médecin chef pour me donner des soins [...] », relate-t-il dans son *Voyage autour de l'Île*<sup>54</sup>. Il énumère les personnes qui le suivent tout au long de sa tournée et à Saint-Paul notamment :

« J'étais accompagné de notre préfet apostolique, du colonel Maingard, de [Illisible], du chef des ponts et chaussées, de mon aide-de-camps, de la respectable Mme Desbassayns qui ne voulut m'abandonner un moment. Et qui aurait fait le tour de l'île<sup>55</sup> [...] »

Le préfet apostolique<sup>56</sup> et le colonel Maingard semblent être l'un et l'autre, le « prélat pieux et savant » (v. 19), le « guerrier favori des grâces » formant le « cortège touchant » du chansonnier Lacour. Remarquons que le Commissaire de Marine Thomas n'est pas mentionné comme faisant partie de la tournée. Second du commandant Milius, il reste à Saint-Denis pour traiter les affaires courantes. Dans la poésie de Lacour, la figure du médecin de Milius est même évoqué et l'épithète méliorative « Apollon nouveau » (v. 21) atténue considérablement le caractère inquiétant de sa présence. Montrer le gouverneur malade venir jusqu'à eux a fait taire les colons rebelles ou mécontents et les Bourbonnais ne

<sup>53</sup> ANOM. FM. SG. REU. C 462 D 5235. *Voyage autour de l'Île Bourbon*.

<sup>54</sup> ANOM. FM. SG. REU. C 462 D 5235. *Voyage autour de l'Île Bourbon*.

<sup>55</sup> ANOM. FM. SG. REU. C 462 D 5235. *Voyage autour de l'Île Bourbon*.

<sup>56</sup> La préfecture apostolique de Bourbon, créée en 1711 par le pape Clément XI, est alors administrée par le père Jean-Louis Pastre, qui fut désigné par l'évêque de Lyon (de même que Minot) en réponse à la circulaire du ministre des Cultes Clermont-Tonnerre désireux de reconstituer le personnel missionnaire de Bourbon après la Révolution. Celle-ci est transformée en évêché de Saint-Denis par la bulle du pape Pie IX *Inter Proecipuas* le 27 septembre 1850, le titulaire étant suffragant de l'archevêché de Bordeaux.

sont ainsi plus rétifs mais admiratifs. Ils l'accueillent avec chaleur, éteignant un moment leurs critiques et les poèmes participent d'autant plus à cette évolution que leurs auteurs sont des proches et des amis du commandant Milius.

C'est le cas du colonel Maingard, l'auteur de « Le Retour ». Originaire de l'Île de France, Josselin Maingard [1759-1838] entreprend des études au Collège Mazarin, puis revient dans sa colonie natale à la mort de son père. Il entame une carrière militaire tout en s'impliquant dans la vie culturelle de son île en participant aux premières sociétés littéraires dont la Table Ovale. Il ne peut se résoudre à la reddition de son Île de France. Parti en 1810 pour l'Angleterre afin de remettre armes et munitions aux vainqueurs, il n'accomplit pas sa mission et il reste en France pour continuer la guerre aux côtés des troupes napoléoniennes<sup>57</sup>. Après 1810, il s'installe à Bourbon où il est promu directeur d'artillerie<sup>58</sup>. Dans son *Essai de statistique de l'Île Bourbon*, Thomas ne passe pas à côté de cette figure, il le présente comme « un créole distingué par son âge, ses services, son grade, son instruction, ses liaisons d'amitié et de parenté avec les premières familles de l'île<sup>59</sup>. » Le Commissaire de Marine consacre même une note au personnage et signale ses distinctions honorifiques :

« (1) M. Maingard père, âgé alors de soixante-trois ans, né à l'île de France, colonel directeur d'artillerie à l'île Bourbon, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, élevé au collège Mazarin, a suivi la carrière militaire artillerie dans les deux îles et dans l'Inde, où il a reçu d'honorables blessures<sup>60</sup>. »

La carrière des armes et le goût des lettres rapprochent le colonel Maingard et le commandant Milius. Leur bonne entente entraîne une efficace collaboration. Le gouverneur nomme le colonel Maingard, proviseur du Collège Royal. Thomas témoigne également du dévouement de Maingard qui occupe ce poste de proviseur sans être rémunéré : « [...] M. Maingard fut consulté lors

<sup>57</sup> Michel VERGUIN et Mario SERVIABLE (dir.), *Le dictionnaire biographique de La Réunion*, n°1, *op. cit.*, p. 145.

<sup>58</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>59</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *idem*, p. 233.

<sup>60</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *idem*, p. 233.

de la création du collège de cette colonie, et voulut bien, en 1819, se charger gratuitement de la direction supérieure du collège de Bourbon<sup>61</sup> ». Le colonel Maingard soutient Milius dans tous ses projets pour la colonie. Ayant également entrepris la tournée d'août à novembre 1819, il peut faire état des moyens de défense de l'Île. Son rapport est joint à l'imposante relation de Milius, *Voyage autour de l'Île*. Quelques mots dénotent alors l'estime qu'éprouve Milius envers Maingard :

« Votre Excellence trouvera à la fin de ce mémoire les différents tableaux de la force armée de chaque quartier, l'énumération et la situation matérielles des batteries, corps de garde et poudrière, et l'opinion de M. le Colonel Maingard sur le meilleur sujet de défense à adopter ; ce rapport fait avec soin et vérité achèvera de vous donner une entière connaissance de la situation militaires de la Colonie, à l'époque où je l'ai visité<sup>62</sup>. »

Le Commandant Milius semble ainsi avoir trouvé dans le colonel Maingard un collègue et un ami qui, par le biais de ses écrits, se fait le vecteur de sa popularité croissante. La chaleur des textes de Maingard présente le gouverneur, sans doute solitaire et taciturne au début de son gouvernement, comme un homme qui s'est choisi une « famille ». Alors que plusieurs témoignages et les mots de Milius brossent le portrait d'un administrateur renfermé et réservé, ces sources poétiques montrent un gouverneur qui peut compter sur quelques créoles et qui reçoit leurs affections et leurs sympathies. Toutefois, la construction de cette image se développe sur la base de comportements réciproques. Ainsi, le gouverneur, qui garde une profonde gratitude à l'égard de M<sup>me</sup> Desbassayns qui l'a soignée à Saint-Paul, sait la remercier dans « Couplets de Retour » en ces termes :

12        « Mère du pauvre ! Hermitage des grâces (2)  
              J'ai retrouvé par vos tendres secours  
              Santé, plaisir et surtout vos traces,  
15        Le souvenir de mes plus heureux jours<sup>63</sup>. »

<sup>61</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *idem*, p. 233.

<sup>62</sup> ANOM. FM. SG. REU. C 462 D 5235. *Voyage autour de l'Île Bourbon...* p. 25.

<sup>63</sup> Voir annexe 1. « Couplets de retour. »

La périphrase « Mère du pauvre » désigne Madame Desbassayns, son identification étant confirmée par la note 2 où est exprimée toute l'affection de Milius pour cette dame créole. Dans son *Voyage autour de l'Île*, il n'oublie pas non plus de louer la bienveillance de cette habitante. Surtout, il la présente comme l'un des plus puissants propriétaires de la colonie :

« Madame Desbassayns [occupe] le premier rang parmi les habitants du quartier [de Saint-Paul], tant que par la fortune que par les bienfaits, qu'elle y exerce, et par la fortune. Elle seconde 448 Noirs [...] elle est la plus imposée de la Colonie<sup>64</sup>. »

Il met aussi à l'actif de Madame Omblime Desbassayns, veuve respectable, mère et parente de colons influents, l'une des premières femmes créoles indépendantes du XIX<sup>e</sup> siècle qui ouvre sa demeure aux visiteurs ou voyageurs illustres<sup>65</sup>, quelques affranchissements. Ces échanges d'amabilité réciproques facilitent à l'évidence le rapprochement qui s'opère entre le gouverneur et les colons. Omblime Desbassayns est de surcroît la mère de Charles Desbassayns qui compte parmi les détracteurs les plus hostiles au gouverneur. Leur rapprochement aura un prix historiographique : ces deux figures du XIX<sup>e</sup> siècle sont en effet fort malmenées par la tradition historique. Madame Desbassayns est présentée à partir de 1875 comme une maîtresse cruelle, symbole de la dureté et de l'ignominie de l'esclavage tandis que les premiers historiens réunionnais retiennent surtout de Milius sa dureté<sup>66</sup>. Il est vrai, qu'avant l'évolution de l'été 1819, Milius jugeait avec sévérité les familles bourbonnaises. Dans une lettre du 23 avril 1819 destinée au Ministre des Colonies, il se promettait d'ailleurs de ne pas fréquenter les colons :

---

<sup>64</sup> ANOM. FM. SG. REU. C 462 D 5235. *Voyage autour de l'Île Bourbon...*

<sup>65</sup> Michel VERGUIN et Mario SERVIABLE (dir.), *Le dictionnaire biographique de La Réunion, op. cit.*, p. 57.

<sup>66</sup> Christian VITTORI (dir.), *Dames créoles. Tome 1. Anthologie des femmes illustres de La Réunion de 1663 à nos jours*, Azalées Editions, p. 73 et p. 83.

« Livré tout entier et sans réserve aux soins qu'exige ma place, je me prive de voir la société. Je n'accepte de dîner de personne et je suis bien décidé à n'aller dans le monde, que lorsque je serai parvenu à le rendre meilleur. Cette cure, je vous l'avoue Monseigneur, est bien difficile à obtenir dans un pays où l'égoïsme sert de base à toutes les actions des hommes, où la jalousie et la méchanceté sont les seuls aliments des conversations de l'oisiveté<sup>67</sup>. »

La rencontre avec les Bourbonnais lors de son tour de l'île et le développement d'amitiés avec les colons l'amènent à réviser son jugement. Il produit lui-même des poèmes qui, comme celui de novembre 1819, montre l'importance de cette pratique au sein des milieux coloniaux.

« Bons habitants ! Ici je vous regrette, / Vous avoir tous eut doublé mon bonheur. »

En dépit de leur aspect diplomatique, ces vers ne sont pas des formules de circonstances. Adressés à un parterre créole puis publiés pour gagner toute la population, les vers de Milius montrent la réelle émotion d'un gouverneur, homme solitaire et austère, qui découvre de la chaleur humaine au contact des Créoles. De fait, les poèmes de novembre 1819, rassemblés après que Milius soit allé au devant des Bourbonnais, sont une étape importante dans son administration et participe à une prise de conscience tant du côté de ce chef (Milius) que des forces vives de la petite île. Le gouverneur comprend qu'il doit repartir à leur conquête, changer son image et ses rapports avec les Créoles et les sources littéraires révèlent cette évolution et les réussites de cette politique. Sur ce plan, les textes laissés par Pierre-Philippe Urbain Thomas, notamment son *Essai de Statistique* sont, à l'instar de la dédicace qui ouvre cet hommage, particulièrement édifiants.

---

<sup>67</sup> ANOM. C.3. D. 27. Lettre particulière du Baron Milius rendant compte de ce qu'il a fait depuis son entrée en fonction... Lettre du 23 avril 1819.

« À  
M. Le Baron Milius,  
Contre-Amiral.  
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat,  
Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis,  
Commandeur de celui de la Légion d'honneur,  
Chevalier honoraire de l'Ordre militaire du Bain, d'Angleterre,  
Chevalier de troisième classe de celui de Saint-Wladimir, de  
Russie,  
Ancien commandant et administrateur  
Pour le Roi  
À l'Île Bourbon et à la Guyane française.  
Hommage  
De la plus haute estime,  
D'un profond respect,  
Et  
D'une affectueuse et sincère reconnaissance. »

La dédicace comporte en effet deux parties distinctes : une première délivre l'énumération des titres honorifiques, comme gages de l'efficacité de Milius ; la seconde, plus personnelle, exprime la grande amitié qui lie les deux hauts fonctionnaires. En outre, dans le texte même, la façon de désigner Milius est aussi révélatrice de l'admiration que ressent le Commissaire du Roi envers le Commandant. Thomas ne nomme pas immédiatement le gouverneur Milius : à la page 146, il évoque seulement « Ce chef » et ne donne son nom qu'à la page 148, quand il évoque son départ créant un effet laudatif. Par la suite, dans sa présentation du gouverneur, Thomas fait ressortir la vivacité et la productivité de Milius, qualités traduites par le passé simple des verbes :

« Ce chef, qui arriva en septembre 1818, prit aussitôt connaissance de tout ce qui avait été projeté. Il fit examiner, il examina lui-même les localités ; il reconnut qu'il y avait possibilité de procurer à Saint-Denis un barchois (1) suffisant pour éviter les inconvénients dont on se plaignait sans cesse et avec tant de raison. Il fit mettre la main à l'œuvre, et le 27 novembre 1819 la première pierre de la jetée fut posée avec solennité<sup>68</sup>. »

---

<sup>68</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...* p. 146-147.

Enfin, parlant du Collège Royal, Thomas mentionne, dans la note 1, « l'inscription latine placée sur la porte de la salle d'études ».

« *Ut regi et patriae dignos formaret alumnos,  
Istas adveniens sacravis Milius aedes*<sup>69</sup>. »

Il y répète aussi les titres de Milius. Ainsi, le Commissaire de Marine Thomas témoigne de son admiration et de son amitié pour Milius à travers les pages de son *Essai de Statistique* par le biais de sa dédicace, par sa façon de le présenter. Comme preuve d'amitié et de confiance, Milius fait quant à lui de Thomas son suppléant, notamment lors de la remise des prix au Collège Royal, le 30 septembre 1819. Le Commissaire de Marine Thomas, qui préside la cérémonie, se retrouve face aux parents ou grands négociants, professeurs, soit les colons de l'élite culturelle et économique de Bourbon. Maingard, présent aussi lors de cette célébration, annonce dans son discours Thomas en ces termes :

« [...] désigné pour le [le gouverneur Milius], le fonctionnaire qui, chargé des détails du service administratif, dont fait partie l'instruction publique, ne connaît d'autre délassement aux fatigues de son état, que l'étude des sciences et des lettres... »

Le professeur de rhétorique, M. Rabany, se félicite du président de cérémonie, Thomas<sup>70</sup> qui, ainsi que ses collaborateurs, témoignent de leur estime de Milius. Il en est de même pour les chansonniers, comme le montrent les écrits de Lacour et Maingard.

Les deux chansonniers, qui évoquent surtout la tournée de Milius, initiative favorable aux colons et à la colonie, suggèrent en filigrane les grandes actions de ce gouverneur. Le Commandant Milius en un an de gouvernement a-il est vrai entamé des chantiers importants, comme la prise de possession de l'Île Sainte-Marie en octobre 1818, l'ouverture du Collège Royal en janvier 1819.

<sup>69</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *idem*, p. 232. Note 1.

<sup>70</sup> ADR. 4 MI. 8. *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 6 octobre 1819, n° 40, p. 3 et p. 4. Le discours de Thomas n'est cependant pas retranscrit par le publiciste. Ce dernier note juste que le Commissaire de Marine proclame le début des vacances, ce qui entraîne les vivats des élèves.

L'heure n'est certes pas au bilan, mais les chansonniers lui adressent les plus beaux compliments. Lacour proclame ainsi :

« Ce gouverneur tant désiré,  
Semblable au père de la France,  
Ce chef justement adoré,  
A surpassé notre espérance [...] »

Il parle à nouveau des bienfaits » de Milius au vers 26, « des fruits de son génie » au vers 30 et le consacre dans son dernier octosyllabe comme : « Père de la colonie ». Maingard n'est pas moins élogieux. Dans un langage métaphorique, il suggère que la colonie de Bourbon est grandement redevable à Milius :

21 « Puisque Bourbon après plusieurs orages  
Te doit enfin l'aurore d'un beau jour<sup>71</sup>. »

On remarque que Lacour et Maingard ont en commun d'apprécier « le gouverneur ferme », celui dont l'action rompt avec celle des ses prédécesseurs cruels ou peu habiles, comme Bouvet de Lozier et Lafitte du Courteuil. Milius a en fait selon eux le mérite de fermer la page des périodes troubles de la colonie : la période révolutionnaire où le sentiment d'indépendance créole s'est renforcé et la période anglaise 1810-1815, peu faste au développement de l'Île<sup>72</sup>. La rupture et la critique des anciennes administrations émergent notamment dans la poésie de Maingard à travers l'opposition « plusieurs orages »/ « l'aurore d'un beau jour ». Si les colons ne peuvent du fait de la censure contester derechef les gouverneurs qu'ils jugent incompétents, leurs remontrances s'expriment à travers les chansons, par le biais de la métaphore. Ils formulent une critique retardée, biaisée et atténuée, mais toujours tenace.

Pour Lacour, Milius mérite donc le titre de « Père de la colonie ». Le choix de ce qualificatif est d'autant plus adroit que, dans l'histoire des gouverneurs, de 1665 jusqu'à l'administration de Milius, aucun autre gouverneur n'a comme lui doté l'île de plusieurs infrastructures essentielles, notamment de canaux et de

---

<sup>71</sup> Voir annexe 1 pages 215-221.

<sup>72</sup> Dureau REYDELLET, *Bourbon et ses gouverneurs, op. cit.*, p. 33-37.

routes pour la circulation des marchandises, stimulateur de l'essor économique, et d'un établissement scolaire, primordial pour la formation d'une élite. Milius travaille de fait sur les fronts économique et culturel et favorise le développement des relations avec l'Île Sainte-Marie. Son action satisfait les colons dans la longue attente de travaux devant améliorer le quotidien et Thomas s'en fait l'écho dans sa relation de la tournée du gouverneur. Évoquant son action en faveur de l'aménagement de la rivière Sainte-Étienne, on peut lire ces lignes dans son célèbre *Essai de statistique de l'Île Bourbon* :

« La rivière Saint-Étienne partait inutilement à la mer, par une pente rapide, un volume d'eau considérable, même sous les temps ordinaires. [...] Depuis longtemps on sollicitait du gouvernement les mesures que lui seul pouvait prendre ; les propositions judicieuses étaient rejetées<sup>73</sup>. »

Et, le Commissaire de marine poursuit en mettant l'accent sur l'efficacité de Milius :

« Lors du voyage que fit en 1819 M. le Baron Milius, commandant et administrateur pour le Roi, l'état malheureux de cette partie de la colonie fut mis sous ses yeux. On lui présenta les divers projets que l'étude des lieux avait suggérés aux habitants. Il fit reconnaître le terrain par l'ingénieur en chef qui l'accompagnait, prescrivit des nivellements nécessaires, et enfin sur le rapport qui lui fut fait, rendit le 22 octobre 1819 l'ordonnance d'après laquelle le canal, demandé en vain depuis longtemps, serait entrepris<sup>74</sup>. »

Dynamique, le Commandant Milius réactive des projets longtemps négligés. Son efficacité n'est possible que parce qu'il délègue à ses hommes de confiance, Maingard et Thomas, le soin de le représenter. On comprend alors la propension de ceux-ci à écrire pour chanter d'une manière ou d'une autre leurs louanges au commissaire de la marine. Ainsi, lors de la cérémonie de la remise des prix au Collège, le 30 septembre 1819, le colonel Maingard,

---

<sup>73</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>74</sup> Pierre-Philippe, Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *Idem*, p. 153.

proviseur de l'établissement a regagné le chef-lieu car le commandant, indisposé et malade, demeure dans les environs de Saint-Gilles. Son absence, remarquée et regrettée, apparaît pour les habitants de Saint-Denis comme celle d'un chef qui gère tous les besoins, tous les domaines et tous les quartiers, un sentiment dont les vers de Maingard se font l'écho.

« 13 S'il vous quitta, (2), c'est que la colonie,  
14 En d'autres lieux réclamait son amour, »

Milius est en fait présenté comme un gouverneur en mouvement, celui qui valorise la colonie. Non avide de gloire, il ne vient pas au Collège Royal recueillir les applaudissements car ce chef se réalise vraiment dans l'action. Son énergie est aussi présentée comme alimentée par une soif de connaissances. Lacour s'exclame ainsi au vers 13 : « Que son langage est noble et doux ! ». Le chansonnier l'exhibe encore, au vers 22, comme un mécène entouré d'artistes : « Des artistes de toutes classes ». Il admire « son génie », le terme étant mis en valeur car choisi pour la rime. De même, Maingard rappelle aussi dans sa cinquième strophe que Milius a fait partie en 1800 des « Voyages de découvertes aux terres australes<sup>75</sup> ». Enfin, la dernière composition sortie de la plume de Milius est une preuve irréfutable de son goût pour les lettres. Ces poèmes véhiculent donc l'image d'un gouverneur lettré et « éclairé<sup>76</sup> », valorisant son action en soulignant sa formation de marin autodidacte et travailleur<sup>77</sup>. Son œuvre principale à Bourbon reste la création du Collège Royal. Le Proviseur Maingard dans son discours du 30 septembre 1819, prononcé devant la riche assistance dionysienne, reprend les mots de Milius pour affirmer que le Collège Royal est ce qu'il nomme « cette partie essentielle et

<sup>75</sup> Hubert GERBEAU « Milius et l'Océan Indien. Un despote éclairé au temps de la restauration ? », *op. cit.*, p. 62.

<sup>76</sup> Hubert GERBEAU « Milius et l'Océan Indien. Un despote éclairé au temps de la restauration ? », *op. cit.*, p. 52. Hubert Gerbeau dans son portrait de Milius propose une problématique fine construite sur les tempéraments du Commandant : « Les comportements de Milius, ses déclarations, ses décisions, ses réalisations, ses projets sont-ils davantage ceux d'un despote que d'un homme éclairé ? ».

<sup>77</sup> Hubert GERBEAU, « Milius et l'Océan Indien. Un despote éclairé au temps de la restauration ? », *op. cit.*, p. 61-62.

si intéressante à ses devoirs »<sup>78</sup>. Les poèmes des partisans mettent en lumière un homme complexe, assez insaisissable. Milius est capable d'être sensible et sévère, ferme et fragile.

Ces chansons, en louant l'action du gouverneur, visent à combattre le fait qu'une grande partie de la population créole s'élève contre Milius. La quatrième et dernière strophe de « Couplets pour le général Milius », chanson de M. Lacour, évoque cette opposition. Au moyen de trois subjonctifs, le poète Lacour espère vivement que les actions de Milius trouveront une reconnaissance « chez nos neveux » (v. 29), autrement dit auprès de la prochaine génération de colons. Ce souhait suggère un malaise entre les administrés de 1819 et Milius. Les Bourbonnais apparaissent en effet comme hostiles à Milius, accusé de soutenir les hommes de couleur et les esclaves dont les Noirs du Roi. Il fait en effet bâtir pour les Noirs du Roi un nouveau camp<sup>79</sup>, plus spacieux et salubre, et l'initiative rencontre des oppositions de l'élite blanche. En voulant instruire les Métis, il ulcère également les grands colons Blancs. Tel un « Père » comme le scandent les chansonniers, il essaie en fait de satisfaire les besoins de tous les insulaires : les colons de l'élite, les mulâtres et la population servile. Or, si les chansons transmettent les éloges et révèlent une image d'un gouverneur paternel, montrant que ce gouverneur a aussi des admirateurs à Bourbon, l'image retenue par l'historiographie est très différente.

La tradition historiographique véhicule sur Milius surtout l'image d'un gouverneur maniant le « nerf de bœuf ». Dans sa *Petite histoire de l'Île Bourbon*, Jean Farchi reprend l'image de l'administrateur impulsif et dur à partir des écrits d'Auguste

---

<sup>78</sup> ADR. 4 MI 8. *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 6 octobre 1819, n°40, p. 3.

<sup>79</sup> Les Noirs du Roi sont les esclaves travaillant dans les Domaines de la Couronne. Ces derniers, à l'initiative de Milius, disposent d'un camp à partir de 1822. Ils y sont regroupés avec un petit jardin dont ils peuvent tirer un supplément de nourriture et un petit profit en vendant sur les marchés. Cette possibilité suscite l'hostilité des élites créoles. Les Noirs du Roi de la Réunion seront affranchis en 1846-1847.

Vinson. Dans ce but, il attache une importance toute particulière à la fête du Roi<sup>80</sup> du 25 août 1819 :

« Le baron Milius avait l'habitude de célébrer avec éclat la fête du 25 août, jour de la Saint-Louis. [...] Mais, ce 25 août 1819, quand le gouverneur leva son verre, l'air attendu ne se fit pas entendre : la musique s'était abstenue. Pâle de colère, le gouverneur quitta brusquement le repas, profondément blessé de l'affront qui lui était fait publiquement. Pour sa musique, il la supprima : il fit de ses musiciens des miliciens, et remplaça leurs instruments par de vieux fusils tout rouillés (Auguste Vinson<sup>81</sup>). »

Or, la *Feuille Hebdomadaire*, à travers les différents comptes rendus du voyage du gouverneur dissimule cette tension. L'article signé A.B.C. écrit à Saint-Paul, le 31 août 1819, évoque la maladie de Milius pour expliquer le renoncement aux festivités :

« [...] Depuis ma dernière [lettre], M. le Commandant et Administrateur pour le Roi n'a point sorti. Il annonça le 23 qu'il passerait la Saint-Louis avec nous, nous fûmes enchantés d'avoir l'occasion de manifester en sa présence nos sentiments de respect et d'amour de notre auguste Monarque, et de pouvoir exprimer à notre Gouverneur en cette circonstance solennelle, notre reconnaissance de ce qu'il fait pour nous. Mais au moment où toutes nos autorités étaient réunies pour aller lui présenter les hommages de la colonie, nous apprîmes que l'état pénible de sa santé ne lui permettrait de recevoir personne, vous pensez bien combien nous fûmes désappointés, comme disent nos voisins<sup>82</sup> [...] »

L'éditorial de la *Feuille Hebdomadaire* du 1<sup>er</sup> septembre 1819 indique pour sa part, au sujet de cette fête du Roi, deux

---

<sup>80</sup> Il s'agit de la Fête de la Saint-Louis, l'une de ces fêtes qui représentent à côté des anniversaires du régicide, de la mort de Marie-Antoinette, le versant lumineux de la Fête sous la Restauration. À ce sujet, voir : R. DALISSON, *Les trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France. 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004, 312 p.

<sup>81</sup> Jean FARCHI, *Petite histoire de l'Île Bourbon, op. cit.*, p. 184-185.

<sup>82</sup> ADR. 4 MI 18. *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 7 septembre 1819, N° 36, P. Signée A.B.C.

célébrations simultanées, une donnée à Saint-Denis, chef-lieu du pouvoir local et l'autre à Saint-Paul où s'est arrêté l'administrateur. L'air « Vive Henri IV » est joué sans encombres à Saint-Denis tandis qu'à Saint-Paul, les hommages sont rendus au « Commandant et Administrateur pour le Roi<sup>83</sup>. » Le publiciste anonyme ne rend compte d'aucun affront à l'encontre du gouverneur mais conforte le témoignage de A. B. C :

« Nous avons éprouvé le plus vif regret de ce que le mauvais état de santé de M. le Commandant et Administrateur pour le Roi ne lui ait pas permis d'assister à cette fête<sup>84</sup>. »

Face à ces contradictions, l'affront du 25 août 1819 est-il véridique ? A-t-il eu lieu au cours des autres fêtes du Roi, celle de 1818 ou celle de 1820 ? La question est fondée car Milius s'est souvent plaint de libelles et rumeurs circulant sur son compte, comme dans la lettre du 18 avril 1820 :

« Je passerai sous silence tout ce qui m'est personnel, les Placards, les lettres anonymes, les chansons, les épigrammes dirigés contre moi n'ont pu faire fléchir mon caractère, ni me faire dévier de la ligne de mes devoirs. J'ai voué au plus profond mépris ces productions mensongères, et je n'y attache pas assez d'importance pour en rechercher les auteurs, dans la crainte d'être obligé de punir<sup>85</sup>. »

---

<sup>83</sup> ADR. 4MI 18. « FETE DU ROI », éditorial, *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 1<sup>er</sup> septembre 1819, N. 35, p. 1. La fête du Roi se déroule ainsi à Saint-Denis. « Mardi soir une salve de 21 coups de canons a annoncé la fête du Roi. Le 25 tous les corps civils, militaires et judiciaires ont assisté à une messe solennelle, à la fin de laquelle on a répété la prière pour le Roi ; un bal donné par des employés du Gouvernement a terminé la journée. Le mauvais temps a empêché de jouir de l'effet d'une illumination préparée devant la salle du bal, et qui devait présenter en lettre de feu ce vœu de tous les Français. *Vive le Roi*. [...] L'air national *Vive Henri IV* annonça l'ouverture du bal ; il fut interrompu à minuit par une collation, que les dames abandonnèrent bientôt pour reprendre la danse. Le bal a duré jusqu'au jour, avec le même plaisir et la même vivacité. »

<sup>84</sup> ADR. 4 MI 18. « FETE DU ROI », éditorial, *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 1<sup>er</sup> septembre 1819, N° 35, p. 1.

<sup>85</sup> ANOM. C.3. D31. Lettre particulière du baron Milius sur le mauvais esprit qui règne à Bourbon. (18 avril 1820).

Ces sources littéraires contribuent-elles à rétablir une certaine vérité ? Voire. M. Lacour projette à l'octosyllabe 14 une image trop souriante du gouverneur : « Sur son front quelle gaieté brille ! ». Or, d'après le témoignage d'un enfant Desbassayns, élève du Collège Royal, Milius a une « grande figure pâle et livide<sup>86</sup> ». Dans la source littéraire se mêlent enjolivements et informations fiables, une ambivalence qui incite à la prudence. Toujours est-il que les articles et les chansons de 1819 permettent de casser l'image du gouverneur publiquement bafoué et humilié car c'est bien d'images et de relations à restaurer dont il s'agit dans ces couplets à l'honneur de Milius offerts par la *Feuille Hebdomadaire* au lectorat et à l'élite de Bourbon. La tournée est une réussite dans la mesure où elle permet au gouverneur de renouer avec les habitants après des débuts conflictuels et ces derniers comprennent que leur chef, un administrateur sous des dehors sévères, déborde de projets pour leur île. Le Commandant dresse lui-même un bilan positif de ce tour de l'île dans sa lettre au Ministre des Colonies, datée du 9 novembre 1819 :

« Monseigneur,  
J'éprouve une bien grande satisfaction de pouvoir annoncer à V.E. mon retour à Saint-Denis après trois mois d'absence, employés en grande partie à visiter l'Intérieur de l'île dont j'ai achevé le tour le 8 de ce mois. Ce voyage m'a mis à même de connaître la Colonie dans tous ses rapports et il est même agréable de n'avoir que des choses satisfaisantes à vous dire sur le véritable état des choses et des individus, partout où j'ai passé, j'ai recueilli les témoignages les plus flatteurs de l'amour des habitants et si dans le principe de mon arrivée j'ai pu blesser quelques intérêts personnels, on reconnaît aujourd'hui que ce n'était que dans mes vues d'intérêt général<sup>87</sup>».

Il reconnaît aussi dans cette lettre, les mécontentements du début avec la population créole mais, le 9 novembre 1819, il pense que

<sup>86</sup> Hubert GERBEAU, « Milius et l'Océan Indien. Un despote éclairé au temps de la restauration ? », *op. cit.*, p. 52. Note. 6. Cette anecdote date quant à elle du 12 avril 1820.

<sup>87</sup> ADR. 1M 304. Correspondance du Gouverneur adressée au Ministre des Colonies. Août-décembre 1819. Lettre du 9 novembre 1819.

l'antagonisme est réglé. Mieux, dans cette lettre, Milius avoue avoir « besoin », en plus du soutien de sa hiérarchie, de l'amitié et de la chaleur des colons pour gérer une colonie démunie. Il confie effectivement :

« J'avais besoin de cette Compensation pour adoucir tous les maux qui m'ont accablé depuis un an et qui seront tout à fait oubliés si votre E. est satisfait du zèle qui m'a toujours animé pour justifier sa confiance en faisant prospérer la colonie que j'ai l'honneur d'administrer<sup>88</sup>. »

Sous l'éclairage de cette lettre, la sensibilité de l'auteur Milius des vers 34 à 38 n'en apparaît alors que plus authentique<sup>89</sup>. Le Commandant ne vise pas à amadouer le lectorat mais il s'épanche avec sincérité :

34 « Je me repose du voyage,  
35 Au sein d'une douce amitié.  
36 Bons habitants ! Ici je vous regrette,  
37 Vous avoir tous eut doublé mon bonheur ;  
38 Mais avec vous je contracte une dette  
39 Et je la paye en vous laissant mon cœur. »

Il a réussi à séduire les Créoles, en allant bien à leur rencontre. Toutefois, sa conquête des colons est éphémère ; les protestations reprennent si bien que dans sa lettre du 18 avril 1820, il demande son retour :

« Je me suis renfermé dans mon cabinet pour consacrer tous les instants de ma vie à rêver à la prospérité de la Colonie. J'ai entrepris un voyage pénible avec les douleurs les plus aiguës, afin de mieux connaître les besoins des habitants, et les améliorations dont leurs cultures étaient susceptibles. J'ai pénétré dans leurs forêts. J'ai gravi leurs montagnes, toujours souffrant et ayant le médecin à mes côtés pour soutenir mes forces : rien ne m'a paru

---

<sup>88</sup> ADR. 1M 304. Correspondance du Gouverneur.

<sup>89</sup> Hubert GERBEAU, « Milius et l'Océan Indien. Un despote éclairé au temps de la restauration ? », *op. cit.*, p. 63. Hubert Gerbeau a déjà remarqué l'émotivité de Milius. Alors que son navire vogue vers Bourbon, un accueil chaleureux au Cap en 1817, l'émeut jusqu'aux larmes.

impossible, lorsqu'il a été question de faire quelque chose d'utile pour la Colonie. Partout où j'ai passé, j'ai été accueilli par l'amour des planteurs qui admiraient mon courage et ne savaient de quelles expressions faire usage pour me témoigner leur Reconnaissance. J'ai défendu la cause de l'humanité en invitant les maîtres à bien soigner leurs esclaves ; je leur ai d'autres exemples qui, malheureusement, ont plus trouvé des Censeurs que d'Imitateurs [...] Pour récompenser mon dévouement, les habitants me payent de la plus noire ingratitude. Permettez-moi, Monseigneur, de solliciter comme une faveur particulière de votre Excellence, mon rappel : j'abandonnerai sans regret à un autre le soin de faire le Bonheur de ce peuple aussi ingrat qu'il a été injuste envers moi [...] <sup>90</sup>. »

Le Ministre répond favorablement à la demande de Milius : il quitte Bourbon le 15 février 1821. Milius regarde alors son expédition de 1819, comme un moment fort de son administration <sup>91</sup> où ses vues et celles des colons se sont brièvement croisées. À l'occasion de cette rencontre, les jugements émis par les littérateurs ont donc fortement contribué à mieux faire accepter la politique de ce gouverneur par les milieux coloniaux.

### **Le gouvernement de Freycinet : la chanson ou l'affirmation d'un instrument de concorde sociale**

Son successeur, cet « autre » auquel revient « le soin de faire le Bonheur de ce peuple » est Henri Saulces de Freycinet <sup>92</sup>. Au moment de son arrivée au pouvoir, la pratique qui consiste à construire une image du gouverneur par les mots est passée dans les mœurs : la *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon* propose dans ses éditions du 21 et 28 juin 1826 quelques vers en l'honneur du gouverneur Freycinet. Ce dernier se prépare alors à remettre les

<sup>90</sup> ANOM. ANOM. C3. D31. Lettre du 18 avril 1820.

<sup>91</sup> Sentiment partagé comme la montre la lettre de Thomas dans les *Souvenirs coloniaux* aux pages 103-122.

<sup>92</sup> J. RYCKEBUSCH, *Inventaire des ouvrages concernant l'Île Bourbon, l'Île de La Réunion...*, Paris, R. Chamonal, Livres anciens et modernes, 2005, p. 25. Notons qu'il est allé comme Milius jusqu'aux terres australes à bord du *Géographe*, en 1800. Lors d'une bataille en mer des Antilles, il perd un bras. Ce détail physique et atypique n'est pas exploité par les chansonniers.

rènes de la colonie à son successeur Achille Guy Marie De Cheffontaines. Henri Saulces de Freycinet, qui cède son poste en octobre et part à la fin de novembre 1826, a effectué un séjour de cinq ans dans la colonie, de février 1821 à novembre 1826, les deux premières années se situant pendant la présence de Thomas. Contrairement à Lafitte du Courteuil et à Milius, Freycinet s'entend avec la population bourbonnaise et il ne demande pas son rappel. Dans sa correspondance, une longue lettre datée du 26 juillet 1826 « Réponse aux observations du comité consultatif d'agriculture et de commerce dans sa session de l'année 1826 » sert de compte-rendu. Il juge des travaux à Bourbon appréciés des Créoles cultivés qui appréhendent son départ. Dans ce contexte favorable, deux chansonniers créoles expriment la gratitude et l'émotion d'administrés « heureux<sup>93</sup> ». Il s'agit d'Élie Pajot<sup>94</sup>, l'auteur des « Couplets » insérés dans la *Feuille Hebdomadaire* du mercredi 1<sup>er</sup> juin 1826, et du colonel Maingard qui est l'auteur des chansons insérées dans l'éditorial du mercredi 28 juin, un éditorial consacré à la séance de la loge *La Parfaite Harmonie*<sup>95</sup>. Les deux chansonniers effectuent en fait un bilan de ce gouvernorat « de douceur », un bilan jugé positif en raison de la gentillesse et de la productivité de cet administrateur<sup>96</sup>. Alors que ses prédécesseurs ont vite été découragés de travailler à Bourbon, ce gouverneur a en effet réussi à s'affirmer dans cette société coloniale car il est l'homme des grandes réalisations de la petite colonie française, laissée longtemps sans soins et sans infrastructures. Quelle image de Freycinet est renvoyée par ces poèmes publiés après le départ

<sup>93</sup> Voir annexe 2 pages 222-224. Poèmes sur Freycinet. B. Poèmes du 28 juin 1826. L'adjectif « heureux » apparaît dans les deux premières chansons entonnées dans la séance de *La Parfaite Harmonie* et reproduites par la *Feuille Hebdomadaire*.

<sup>94</sup> Voir l'annexe 4 page 226.

<sup>95</sup> *La Parfaite Harmonie*, première loge installée à Bourbon en 1777, fut longtemps la loge la plus prestigieuse de la colonie. L'essaimage à laquelle elle donna naissance en 1816 avec l'émergence de *L'Amitié*, lui fit perdre néanmoins sa dynamique sociale au profit de cette dernière et de *La Triple Espérance*, une loge fondée à l'instigation d'un atelier du même nom implanté à l'Île de France régularisé par le Grand Orient de France depuis 1780.

<sup>96</sup> Annexe 2. Poèmes sur Freycinet. On peut parler de gouvernorat de « douceur », en se référant au point de vue d'Élie Pajot qui écrit à l'octosyllabe 3 : « Cueillez les fruits pleins de douceurs. »

de Thomas<sup>97</sup> mais dont la rédaction de l'*Essai de statistique de l'Île Bourbon* entre 1825 et 1827 montre l'intérêt maintenu pour le sort de l'Île ? Quelles évolutions en comparaison de la période précédente ces textes reflètent-ils ?

Celui qui met en place dans les deux dernières années de son gouvernement bourbonnais, un Comité consultatif de l'agriculture et du commerce, une Caisse d'escompte, qui crée le poste de directeur de l'Intérieur chargé de vérifier les mesures prises par le gouverneur, est sans surprise l'objet de vœux favorables. On doit cependant souligner qu'émergent de nouvelles pratiques dans l'utilisation des chansons à des fins de propagande. Pour preuve : la lecture des « Couplets » d'Élie Pajot « adressés à Monsieur et Madame de Freycinet », publiés en page 6 de la *Feuille Hebdomadaire* du mercredi 21 juin 1826 qui font suite à l'éditorial relatant le dîner et un bal d'adieu au gouverneur<sup>98</sup>. Les riches négociants de Bourbon ont à cette occasion organisé un dîner dans le jardin de l'Intendance, le samedi 17 juin, qui réunit toute l'élite coloniale :

« Les principaux fonctionnaires de la Colonie, tous les membres du Comité consultatif d'agriculture et de commerce, des officiers tant de terre que de mer et plusieurs habitants pris parmi les plus distingués ont assisté au banquet. Quelques couplets analogues à la circonstance ont été improvisés et chantés à table<sup>99</sup>. »

Les deux articles -éditorial et poème-, liés, présentent l'intérêt de permettre de retrouver -ce qui est rarissime- la source d'inspiration du chansonnier Élie Pajot. Élie Pajot qui, en 1826, a 24 ans, doit être de ces convives créoles triés sur le volet. Il demeure alors chez ses parents, Jean-Baptiste Pajot, un ancien magistrat de 54 ans, et Marie Euphrasie Desbassayns, âgée de 47 ans, l'une des filles d'Omblin Desbassayns. La famille possède

<sup>97</sup> Thomas quitte la petite île dans le premier trimestre de 1824 avant les réformes administratives majeures prévues par l'ordonnance de 1825.

<sup>98</sup> ADR. 4 M 11. « Île Bourbon. Saint-Denis. » *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 21 juin 1826, n°390, p. 5. L'éditorial apparaît en page 5 car les ordonnances locales et les nouvelles de France occupent les premières pages. Voir l'annexe 3 page 225.

<sup>99</sup> ADR. 4 M 11. « Île Bourbon. Saint-Denis. » *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 21 juin 1826, n° 390, p. 5.

une grande habitation, « située entre la ravine des patates à Durand et celle des pluies ayant de largeur 58 gaulettes et de hauteur 410 gaulettes ». Sur ce terrain poussent 500 quintaux de maïs, 120 quintaux de café et 200 quintaux de girofle. 69 esclaves travaillent pour la famille ; les Pajot peuvent vivre en autarcie avec leurs 20 bœufs et vaches, 10 moutons, 35 cabris et 18 cochons<sup>100</sup>. Élie Pajot fait donc partie à la fois de l'élite administrative par son père et de l'élite des planteurs par sa mère. Cette double appartenance justifie sa présence au dîner donné au gouverneur par les négociants et, en 1826, il occuperait même un poste administratif<sup>101</sup>. Il est aussi déjà initié à la politique, ne ce serait que par les discussions avec ses parents. Il devient maire de Saint-Denis et historien<sup>102</sup>. Durant le banquet du 17 juin 1826, ce jeune lettré créole est de ceux qui improvisent des chansons afin de louer l'administrateur. Ses couplets, dans lesquels il reconnaît la bonté et l'efficacité de ce chef, semblent être en grande partie inspirés du discours de M. Gamin, discours prononcé au cours du repas et retranscrit intégralement dans l'éditorial. Les mots de Gamin et d'Élie Pajot se font écho. M. Gamin évoque « Le temps trop court de votre administration », thème repris par Pajot dans ses octosyllabes 17 et 18 : « Vous nous quittez donc Clémentine. Combien notre bonheur fut court. » À M. Gamin qui loue la « sage, douce et loyale

<sup>100</sup> ADR. 6 M 226. Recensement de Saint-Denis. N-Q. Recensement de Jean-Baptiste Pajot. Sur le recensement est précisé le nom intégral du premier des deux garçons : Charles Élie Pajot, qui se fait plus simplement appelé Élie Pajot. Élie Pajot et son père signent le document établi le 1<sup>er</sup> janvier 1826.

<sup>101</sup> ADR. 6 M 226. Recensement de Saint-Denis. N-Q. Sur le recensement, il n'est rien noté dans la case « profession » concernant le fils Charles Élie Pajot.

<sup>102</sup> Corinne Masson, « Histoire et historiens au XIX<sup>e</sup> siècle aux Mascareignes : de la manière d'écrire l'histoire. Une étude des ouvrages de Georges Azéma, d'Élie Pajot, d'Albert, Pitot et d'Antoine Marrier d'Unienville », mémoire de DEA de Lettres et Sciences humaines option Histoire, sous la direction du Professeur Claude Wanquet, Université de La Réunion, soutenu en septembre 1998, p. 16. Élie Pajot est maire de Saint-Denis de 1852 à 1854. En 1887 est édité son ouvrage historique *Simple renseignements sur l'île Bourbon*. Nous tirons de ce mémoire le portrait d'Élie Pajot. Ce portrait révèle un homme mûr, posé, distingué. Élie Pajot, d'un certain âge sur le dessin est un homme établi dans la société réunionnaise et non plus le jeune chansonnier de 1826. L'intérêt de ces chansons est de restituer les premiers pas littéraires, les premières interventions de grands colons.

administration » de Mr de Freycinet, Pajot répond en admirant la « grâce, douceur, vertu » de M<sup>me</sup> Freycinet. Puis, lorsque M<sup>f</sup> Gamin assure que « Le Commerce et les habitants de Bourbon n'oublieront jamais [la Caisse d'Escompte créée par Freycinet] », le jeune chansonnier répète le refrain : « Bourbon gardera la mémoire. » Les deux hommes insistent sur « le bonheur et la prospérité » que leur a procurés Henri Saulces de Freycinet<sup>103</sup>. Les discours ont ainsi nourri l'imagination du jeune Pajot, qui prolonge dans ses couplets, les idées fortes de ces allocutions et celle de Mr. Gamin en particulier.

Mais, lors de ce repas, Élie Pajot introduit dans ces textes un élément nouveau dans son entreprise de valorisation des administrateurs de Bourbon en mettant l'accent sur le rôle positif joué par l'épouse du gouverneur Freycinet. Il se montre en effet séduit par la simplicité du couple et la personnalité de M<sup>me</sup> Freycinet.

La mise en valeur de l'épouse de l'administrateur, dans la dernière strophe, constitue une spécificité des « Couplets » de Pajot, lequel chante une dame qui ne s'est pourtant pas véritablement investie dans des actions marquantes dans le domaine de la charité. Aucun rapport du gouverneur n'atteste en effet d'une des initiatives citées et Pajot lui adresse ses vers parce qu'il est touché par sa grâce et par sa présence au dîner et, sans doute, parce qu'il est influencé par l'estime de la société coloniale pour cette femme. La société du Cercle a en effet organisé en son honneur un bal, le dimanche 18 juin, comme le rapporte la *Feuille Hebdomadaire* du 21 juin :

« [...] Une société aussi bien composée que nombreuse, réunie dans le vaste et beau local du Cercle, a contribué à rendre cette fête non moins brillante que celle de la veille [le banquet pour le gouverneur]. Nous répétons avec tous ceux qui ont partagé les plaisirs, de cette fête que Mme de Freycinet en a fait le charme par sa grâce accoutumée<sup>104</sup>. »

---

<sup>103</sup> Voir annexe 3 page 225.

<sup>104</sup> ADR. 4 MI 11. *Feuille Hebdomadaire de l'Île Bourbon*, mercredi 21 juin 1826, p. 6.

C'est ainsi le couple qui a des attaches et des amitiés avec les colons de Bourbon. Avant de partir, ils tiennent à saluer leurs amis Villantroy, camarades de De Lescouble, lequel dit alors son avis en ces termes :

« Mr et Md de Freycinet [sic] sont arrivés chez Md Villentrois ce matin. Ils viennent faire leurs adieux et partent incessamment pour Cayenne, où cet aimable homme va commander. Mr de Cheffontaine est arrivé il y a un mois pour le relever ici<sup>105</sup>. »

La gracieuse Clémentine de Freycinet a en fait ouvert la voie à une tradition dans laquelle les femmes des administrateurs jouent un rôle essentiel dans la vie sociale de la colonie. M<sup>me</sup> Cuvillier devient ainsi présidente de « la Société des Dames de Charité » de 1832 à 1838, date d'exercice de son mari. M<sup>me</sup> Bazoche organise en 1845 et 1846 des loteries pour les pauvres<sup>106</sup>. Les épouses de gouverneurs, dans le cadre bourbonnais, trouvent leur rôle dans la reconstruction de cette petite colonie française. Ces quelques vers à M<sup>me</sup> de Freycinet ont le mérite de montrer comment les chansonniers peu à peu les sortent de l'ombre à des fins politiques.

Les vers insérés dans l'éditorial de la *Feuille Hebdomadaire* du 28 juin 1826 visent de façon plus globale à valoriser le large soutien dont bénéficie l'action des gouverneurs. C'est dans cette perspective qu'ils entraînent parfois le lecteur créole à l'intérieur des loges maçonniques pour témoigner de la présence des milieux administratifs dans ce lieu de sociabilité où se consolident les liens unissant l'élite coloniale. Les tenues maçonniques, marquées du sceau du secret, sont décrites dans les journaux, un abonné indiquant les ordres du jour de *La Parfaite Harmonie*, l'une des premières loges maçonniques créées à Bourbon vers 1777<sup>107</sup>. Liée à la Franc-maçonnerie de Maurice, c'est *La Triple Espérance*<sup>108</sup>, un

---

<sup>105</sup> Jean-Baptiste RENOYAL DE LESCOUBLE, *Journal d'un colon de l'Île Bourbon*, op. cit., volume 2, 1826-1830 p. 571.

<sup>106</sup> Henri AZEMA, *Histoire de la ville de Saint-Denis et autres textes*, op. cit., p. 88-89.

<sup>107</sup> La loge *La Parfaite Harmonie*, apparue en 1775, fut en effet constituée le 14 août 1777. Ses travaux ont été suspendus de 1793 à 1796, avant de renaître sous la Restauration.

<sup>108</sup> Cet atelier a été fondé à Port-Louis en 1778 à l'initiative de *La Parfaite Harmonie*.

atelier qui réunit l'élite créole pour un échange de travaux et d'idées<sup>109</sup> parmi lesquelles certaines ont trait à la gestion de leur île, qui intègre cependant le gouverneur, preuve de la confiance des créoles dans ce chef. Certes, avant Freycinet, à Bourbon, Milius a créé la Société philotechnique en 1820<sup>110</sup> afin d'exposer divers travaux scientifiques et littéraires mais la société périclita très vite<sup>111</sup> et celle-ci n'avait pas pour vocation, à la différence de la Franc-maçonnerie, de mettre en avant l'étroitesse des liens humains, fonction qui caractérise la Fraternité. Après cet échec, Freycinet semble avoir connu les avantages qu'il pourrait tirer de la sociabilité maçonnique, sur le mode déjà éprouvé par les administrateurs anglais. À Maurice, de 1815 à 1817, Robert Townsend Farquahr assistait en effet aux séances franc-maçonniques organisées par les Franco-Mauriciens, et le premier administrateur anglais à Maurice a ainsi gagné la confiance des Créoles. En évoquant la vie des loges dans leurs vers, les chansonniers savent fort bien qu'ils mettent l'accent sur l'intégration des élites coloniales.

Ce qui ressort de ces chansons est ainsi non seulement le vif engouement des Créoles envers Henri Saulces Freycinet mais aussi qu'elles participent de plus en plus activement à l'acceptation des gouverneurs dans la société coloniale.

Toutefois, cette évolution s'accompagne d'une autre évolution liée au poids croissant des réseaux d'amitié. Ainsi, le Colonel Maingard et Élie Pajot portent aux nues l'administrateur Freycinet. Dans ses chansons, Maingard relèvent par deux fois « les bienfaits » de Freycinet. Pareillement, Élie Pajot se réjouit au vers 4 : « Du bien que vous avez su faire ». Pajot lance même en leitmotiv : « Bourbon gardera la mémoire/Des jours prospères qu'il vous doit. ». Ces « bienfaits » auxquels il est fait référence sont

<sup>109</sup> Voir : Olivier CAUDRON, « Esquisse d'une Histoire intellectuelle des Iles Mascareignes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Sur la route des Indes orientales. Aspects de la francophonie dans l'océan Indien*, Italie-France, Schena-Nizet, 1995, p. 358-359 ; Claude WANQUET, « Aspects culturels de la société réunionnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Le mouvement des idées dans l'océan Indien occidental*, Saint-Denis, La Réunion, p. 399-433.

<sup>110</sup> La Société philotechnique est évoquée par Thomas dans les *Souvenirs coloniaux*. Voir dans le présent volume les pages 196-203.

<sup>111</sup> Henri AZEMA, *Histoire de la ville de Saint-Denis et autres textes, op. cit.*, p. 29.

multiples. Il met en place les réformes de 1825, réformes qui sont en accord avec les désirs des colons. La Caisse d'escompte permet notamment aux colons de contracter des crédits. Freycinet est également un administrateur bâtisseur qui dote la colonie de deux ponts majeurs : les ponts de la Rivière-Du-Mât et le pont de la Rivière des Roches. Or, face à ces deux projets difficiles à mettre en œuvre, les chansons, dans la légèreté des octosyllabes, ne donnent pas la mesure de toutes les difficultés pour la réalisation de ses ouvrages d'art, malgré l'importance accordée à celles-ci dans les lettres des gouverneurs. Dans une de ses dernières lettres datées du 16 octobre 1826, Freycinet rappelle d'ailleurs le découragement des autorités face à une telle construction :

« La Rivière du mât, la plus considérable de l'Île, coule entre deux escarpements très élevés. Son cours est rapide, effrayant même dans la saison des pluies par la quantité de roches volcaniques qu'elle coule alors. [...] Les premiers ingénieurs avaient jugé comme impossible l'établissement de tout ouvrage d'art dans son lit<sup>112</sup>. »

Les chansonniers n'évoquent pas la difficulté du terrain et ceux qui glorifiaient Milius passent sous silence la pénibilité de la tournée de 1819 due à la maladie du Commandant et à l'aspérité de cette nature bourbonnaise. Ce sont les administrateurs de l'Île qui évoquent cette action et soulignent ainsi le mérite des gouverneurs. Le commissaire de marine Thomas met aussi en exergue les contraintes du climat et du terrain, qui ralentissent les grands travaux. Thomas loue alors la « persévérance » des décideurs de Bourbon :

« Cependant avec une persévérance qui ne peut être bien appréciée en Europe, où l'on ne se figure point les difficultés de tout genre que l'on rencontre à chaque pas à Bourbon ; [...] quoique dépourvu des machines et instruments nécessaires, dont il faut exécuter ceux qui sont indispensables, ou auxquels il faut suppléer, on était parvenu à porter les travaux, à la fin de 1824, au point le plus satisfaisant<sup>113</sup> [...] »

---

<sup>112</sup> ADR. 1 M 312. Correspondance du gouverneur pour l'année 1826. Saint-Denis, 16 octobre 1826.

<sup>113</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *Idem*, p. 149.

Freycinet mène jusqu'à terme les plans et desseins de Milius, mais son action ne transparaît pas dans les chansons de Maingard, le fidèle collaborateur de Milius. Le Commandant dans sa lettre du 18 avril 1820 a lui-même annoncé avec amertume, l'abandon de ses plans et leurs accomplissements par son successeur : « Je laisserai des travaux de la plus haute importance à finir : je m'enorgueillis de les avoir commencés, je regrette de ne pouvoir les achever<sup>114</sup>. » Thomas dans son *Essai de statistique* définit Freycinet comme le digne successeur de Milius, mais il le présente en honnête continuateur d'un programme bien établi :

« Mais bientôt le gouverneur qui avait ordonné et fait commencer le barachois eut un successeur ; et comme presque toujours celui qui arrive a des idées différentes de celui qui part, on eut de vives inquiétudes sur le sort de cette entreprise. [...] On fut rassuré lorsqu'au moment de l'embarquement de M. le Baron Milius, le nouveau gouverneur lui donna, sur les travaux mêmes, devant les principaux chefs de la colonie, et en présence d'une nombreuse foule qui l'accompagnait, l'assurance que son œuvre ne restait point imparfaite, et qu'il attacherait autant de gloire à la continuer qu'il en revenait à son prédécesseur pour l'avoir commencé<sup>115</sup>. »

Le Commissaire de Marine répète cependant à quel point chez Freycinet, l'intérêt général passe avant l'intérêt personnel et le désir de se démarquer :

« Ce gouverneur [Milius] fut remplacé en 1821, et l'on craignit que l'ordonnance [la construction de ce canal], objet de tant de prières, ne restât sans exécution. Mais le successeur de M. Milius regardait avec raison au-dessous de lui ces puérils dédains que l'on a malheureusement trop souvent pour les décisions d'un prédécesseur. Il voulut attacher aussi son nom à ce qu'il regardait également comme un bienfait de haute importance pour le pays<sup>116</sup>. »

S'agirait-il d'une volonté de minorer sa critique de l'action de Freycinet ? La chose est possible mais la question reste ouverte.

---

<sup>114</sup> ANOM. C.3. D31. Lettre particulière du baron Milius...

<sup>115</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *Idem*, p. 148.

<sup>116</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *Idem*, p. 154.

Les propos des deux hommes peuvent en effet être lus autrement. Maingard, s'il ne considère pas Freycinet comme le continuateur des travaux de Milius, veut peut-être montrer ce gouverneur comme étant humainement l'opposé de Milius. Affable, chaleureux, Freycinet ne peut alors être associé à l'action de l'autoritaire Milius et la mise en exergue des qualités humaines prêtées à Freycinet est un trait fort de ces textes. Dès le vers 1 de ses « Couplets », Élie Pajot souligne le « noble caractère » du gouverneur et, par le biais de cette expression, le jeune poète bourbonnais met l'accent sur son urbanité. L'affabilité de Freycinet frappe aussi Thomas, le Commissaire de Marine appréciant aussi son « noble caractère<sup>117</sup> ». Sans se concerter, le Commissaire de Marine pour son *Essai* et Élie Pajot, pour ses « Couplets », usent donc de la même expression « noble caractère » dans leur portrait de Freycinet. En effet, ce chef étant poli et aimable, l'entente avec les colons est facilitée et Élie Pajot insiste sur la gentillesse de Freycinet par la répétition du mot « cœur » aux vers 2, 11 et 12.

Maingard dans ses chansons met l'accent sur sa simplicité et sur son caractère aisément accessible au moyen de la gradation : « ami », « frère », « père ». Est exprimée ici la volonté de rechercher dans le chef de la colonie un « père de famille ». L'éloignement du Roi expliquerait chez les Français de Bourbon leur volonté d'établir un contact plus charnel et proche avec la personne du gouverneur. Ceci explique le déchaînement des passions quand les relations sont conflictuelles ou le débordement d'amour quand le gouverneur appuie leurs idées.

Freycinet est donc en phase avec les colons. Cet administrateur, contrairement à Milius, présente l'avantage de partager bon nombre d'idées des grands colons Blancs. Dans sa lettre confidentielle du 22 juin 1822 au Ministre, il observe l'organisation sociale de la petite colonie. Il attire l'attention sur le danger que peuvent représenter, les Petits Colons et les Libres de couleur. Alors que Milius a cherché à multiplier l'instruction des Métis, Freycinet reste suspicieux quant à cette population :

---

<sup>117</sup> Pierre-Philippe Urbain THOMAS, *Essai de statistique...*, *Idem*, p. 154. « On ne connaît pas le noble caractère de M. de Freycinet ».

« La classe des Libres qui n'a été que trop multipliée par les affranchissements, devient insolente, et doit exciter la surveillance de l'autorité. Placés entre les esclaves et les petits créoles, rapprochés par les dédains de tous, les libres peuvent trouver là des motifs pour faire des révoltes auxquelles ils appelleraient les esclaves. Mais dans tous les cas, et de quelque part que proviendrait un soulèvement, il serait désastreux et cette colonie serait perdue pour la France<sup>118</sup>. »

Dans ses observations, il cautionne les préjugés de l'élite blanche. De surcroît, dans cette même lettre confidentielle, il s'oppose à la diffusion des idées philanthropiques à Bourbon par le biais de la presse anglaise et celle de Maurice.

« Et c'est le temps que choisissent d'imprudents écrivains et des orateurs plus imprudents encore pour jeter à des hommes presque sauvages des principes dont les fruits sont empoisonnés même pour les peuples d'Europe.  
[...] Un apprenti publiciste aspire à se faire un nom ; c'est ce qu'on appelle philanthropie [...] Car il ne faut pas se dissimuler l'impression que produisent sur l'esprit des colons ces sorties également hors de propos et de sens de nos prétendus philanthropes. L'inquiétude naturelle aux Créoles commence à devenir plus grande par la crainte de l'avenir. Ils pressentent des catastrophes, et cette idée n'est guère propre à ranimer leur industrie, vers laquelle ils auraient d'ailleurs plus d'intérêt à tourner leurs efforts. On n'entend parler que de ventes de propriétés et de projets de retraites<sup>119</sup>. »

Aimable et attaché aux principes des colons Blancs et fortunés, ce gouverneur idéal peut alors faire preuve d'autorité. La fermeté est palpable au vers 9 des « Couplets » d'Élie Pajot : « Oui certes, en gouvernant cette île ». Ce vers ouvre la deuxième strophe d'une part, d'autre part, ce vers 9 légèrement discordant avec les autres octosyllabes comporte 9 pieds<sup>120</sup>. Freycinet impose ses mesures et

<sup>118</sup> ANOM. FM. SG. Réunion. C. 497. D 5370. 1818-1838.

<sup>119</sup> ANOM. FM. SG. Réunion. C. 497. D 5370. 1818-1838.

<sup>120</sup> Dans la scansion de ce vers 9, nous comptons bien 9 pieds, rappelant que le e final n'est pas compté. :

« Oui/cer/tes/, en/gou/ver/nant/ cet/te î/le ».

1 2 3 4 5 6 7 8 9

ses points de vue même face au Comité consultatif de l'agriculture et de commerce. Il ne laisse pas ce comité s'ériger en opposant. Dans ses observations du 26 juillet 1826, Freycinet démontre qu'il a soumis ce comité :

« C'est même une remarque dont son Excellence ne manquera pas d'être frappée, que ce retour graduel du comité consultatif vers les opinions par lesquelles j'eus à combattre les siennes notamment à la session de 1823. C'est lui-même qui proclame aujourd'hui la prospérité de l'agriculture et du commerce ; c'est encore lui qui fait l'éloge de la situation des finances de la Colonie par une complainte qui est loin d'être injurieuse pour l'administration. Son Excellence peut se convaincre de ces vérités là, [...] [en se référant aux rapports du Commissaire de Marine, du comité]<sup>121</sup>. »

Freycinet ajoute :

« Il est satisfaisant sans doute de voir l'administration et le Comité dans une aussi parfaite identité de vues qu'en ce qui concerne l'administration des différentes communes de l'île. »

Le mérite de Freycinet est en effet qu'il instaure un dialogue avec les Créoles, dialogue qui lui permet de faire passer les lois les plus sévères. En juillet 1826, voulant lutter contre l'introduction frauduleuse des produits anglais, il convoque les grands négociants et décide :

« Je leur représentai la difficulté de notre position et leur demandai à quelle mesure de haute sévérité, ils consentiraient eux-mêmes à se soumettre pour faire cesser un si déplorable état des choses [...] Le commerce répondit à ma confiance en me proposant les bases de l'ordonnance locale du 7 juin dernier que je délibérai en conseil de gouvernement avec autant de soin que d'appareil [...] Cette ordonnance, quelque rigoureuse qu'elle paraisse et qu'elle soit en effet, n'a point été reçue défavorablement du public, au contraire [...]»<sup>122</sup>

---

<sup>121</sup> ADR. 1M 32. Correspondance du gouverneur.

<sup>122</sup> ADR. 1 M 32. Correspondance du gouverneur.

Toutefois, il ne décide pas seul, privilégiant la concertation avec les colons. Les modalités de la mise en place de la Caisse d'escompte et de prêts nécessitent une discussion avec les grands négociants de Bourbon. Le gouverneur Freycinet consulte à nouveau les Créoles influents :

« Ce n'était toutefois qu'en conseil de gouvernement et d'administration que pouvait s'arrêter définitivement mon opinion à ce sujet. Je m'entourai à cet effet de magistrats, de planteurs, de négociants, versés dans la connaissance des pays et des choses et de tous points recommandables par leur sagesse<sup>123</sup>. »

De cette discussion avec les commerçants de Bourbon, il ressort que le gouverneur retarde la liquidation de l'ancienne Caisse des comptes. Avec ce gouverneur affable et ouvert au dialogue, les Créoles ont le sentiment d'être « compris » et considérés, des sentiments bien exprimés dans les deux premières strophes des « Couplets ».

On comprend ainsi pourquoi les chansons de Maingard et de Pajot excluent toute critique, même si le gouvernorat de Freycinet présente quelques failles. L'administrateur reconnaît ainsi ne pas avoir de solution pour le problème des Petits Blancs, créoles pauvres dont les méfaits sont déjà soulignés par Lafitte du Courteuil et Milius<sup>124</sup> qui, cependant, ne disposaient des relais médiatiques qui étaient ceux des planteurs.

De 1817 à 1824, le Commissaire de Marine Thomas a donc travaillé avec trois gouverneurs, Lafitte du Courteuil, Milius et Freycinet, sur lesquels on a beaucoup écrit. Administrateurs de la Restauration, ils interviennent dans le contexte de la Rétrocession de 1815 et après le gouvernorat dur de Bouvet de Lozier. Chacun de ces trois gouverneurs amènent son lot de ruptures. Lafitte du Courteuil est le gouverneur qui administre difficilement l'île avec l'ordonnateur Desbassayns, si bien que ses idées ne trouvent pas leur concrétisation. Milius impose l'image d'un gouverneur qui agit seul et avec fermeté. Il est le chef en action, volontiers critiqué alors que Freycinet, dont le gouvernorat fut marqué par

---

<sup>123</sup> ADR. 1 M 32. Correspondance du gouverneur.

<sup>124</sup> ADR. 1 M 32. Correspondance du gouverneur.

l'ordonnance de 1825 et ses bienfaits pour la colonie, apparaît comme l'homme de la concertation et des aboutissements salués, Lafitte du Courteuil, l'administrateur des supputations étant un chef sans poèmes ni éloges. Malgré ces différences d'image des gouverneurs, ces textes rendent compte cependant des mêmes problèmes, comme le manque de lois efficaces pour enrayer véritablement la traite interlope, les méfaits et la pauvreté inquiétante de la population des Petits-Blancs. Or, dans ce contexte, si les correspondances permettent d'établir leurs réussites et les projets inaboutis, les chansons des colons et administrés apportent des éclairages spécifiques. Ces textes légers, agréables à lire, se révèlent des documents d'histoire, riches d'enseignements, et des documents qui laissent percevoir d'autres facettes de la présence du gouverneur.

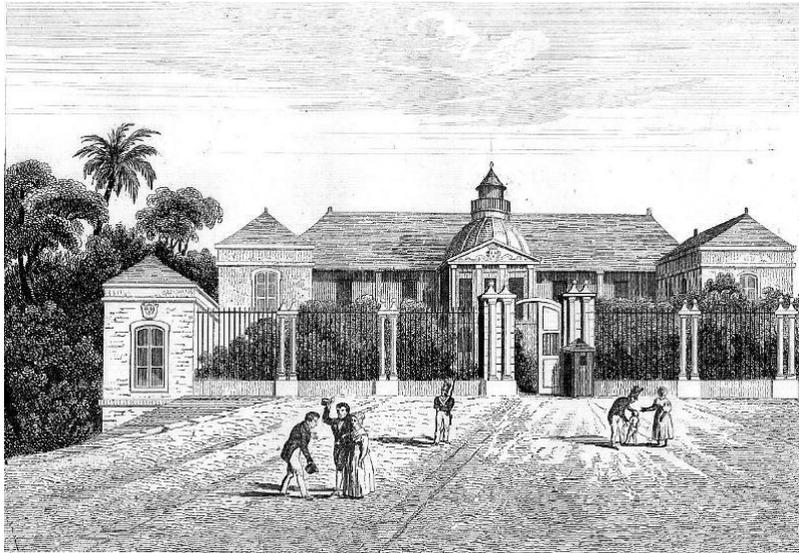
Leur intérêt principal est en fait de contribuer à faire entendre deux voix, celle des gouverneurs et des Créoles, à la différence des rapports des administrateurs qui ne donnent que le point de vue des premiers. Bien que destinés à une presse censurée, ils donnent mieux à voir l'« État des esprits à Bourbon ». Mais ces sources poétiques révèlent aussi que le gouverneur ne travaille pas seul. L'administrateur efficace, qu'il soit aimé ou détesté, apparaît comme étant toujours secondé soit par de fidèles collaborateurs, soit par des colons coopératifs ou un proche ou conjoint, Élie Pajot mettant en avant l'épouse de Freycinet. La réalisation des grands travaux dont a besoin la petite colonie isolée, passe par ce travail collégial que facilite l'appartenance des gouverneurs Milius et Freycinet au monde de la Marine. Liés aux élites littéraires, ils encouragent les colons à écrire : Milius s'illustre en concevant lui aussi un poème<sup>125</sup>. L'influence est aussi réciproque. Ces chansons ont produit une élite littéraire qui compte parmi les premiers historiens de La Réunion, les couplets d'Élie Pajot participant aux premiers exercices d'une élite réunionnaise en émergence.

Elles montrent ainsi une élite passionnée par la vie politique, voulant participer aussi aux affaires, respectueuse du gouverneur mais qui commence à riposter par les mots. Le poème sur le gouverneur devient plus critique dans les années 1830 et, après

---

<sup>125</sup> Le Commissaire de Marine Thomas s'essaye lui aussi à l'écriture : il rédige un roman sans doute inspiré de son séjour bourbonnais, *La Créole* vers 1831.

1840, l'élite bourbonnaise préoccupée par la marche vers l'abolition de l'esclavage sous le gouvernement de Louis-Philippe, n'écrit plus d'ode gouvernementale. Avec cette politique émancipatrice, le chef de la colonie apparaît alors comme un agent d'exécution du projet abolitionniste que désapprouvent les colons fortunés et lettrés. L'émancipation devient un thème que les colons cultivés ont du mal à mettre en vers et en chansons, un thème au sujet duquel il est préférable de faire silence.



Hôtel du gouvernement à Saint-Denis. Dessin de Bullula, *La France pittoresque*. Coll. Ph. Ch.